

Résumé de :
Charlotte TOUZALIN MURET,
*French Royalist Doctrines
Since The Revolution*

Tony KUNTER

Mars 2009

Édition électronique réalisée par
Maurras.net
et
l'Association des Amis
de la Maison du Chemin de Paradis.

– 2009 –

Certains droits réservés
merci de consulter
www.maurras.net
pour plus de précisions.

Par Tony KUNTER. Né en 1983, ce jeune historien des idées est l'auteur de L'Héritage contre-révolutionnaire dans la pensée de Charles Maurras, master mené sous la direction de Jacques CANTIER et de Jean-François SOULET, à l'Université de Toulouse II-Le Mirail, 2006-2007, 2 vol. (t. 1 : Enquête méthodique pour une histoire des idées politiques, 234 p. — t. 2 : Essai pour une histoire des idées politiques, 226 p.).

Résumé de : Charlotte TOUZALIN MURET

French Royalist Doctrines Since The Revolution

New York, Columbia university press, 1933, 326 p.

L'occasion nous est donnée de remettre au premier plan une étude de qualité qui avait sombré dans l'oubli¹. Si Bertrand JOLY avait souligné en 1983 le caractère incontournable de cette référence pour qui souhaite s'informer sur les idées royalistes en France au XIX^e siècle², il fallut attendre le *Maurras* de Bruno GOYET pour que Charlotte TOUZALIN MURET soit réinsérée dans son courant historiographique³.

D'aucuns pourraient s'étonner que nous voulions attribuer à étude universitaire américaine des années trente au sujet de doctrines françaises une telle importance. C'est qu'il n'existe pas de travail comparable dans la bibliographie hexagonale. Seule la refonte de la thèse de Dominique BAGGE sur les idées sous la Restauration se rapproche de la thématique royaliste, avec les écueils qu'on lui connaît⁴.

Cet oubli participe aussi d'une désaffection chronique concernant les travaux portant sur la Contre-Révolution et sa postérité. Jacques GODECHOT

¹ Il faut nuancer ceci en précisant que Samuel OSGOOD a dressé une rapide description de ce travail dans « Charles MAURRAS et l'Action française : État des travaux étrangers », *Revue française de science politique*, 1958, vol. 8, n° 1, p. 143-147. Consultable sur *Persée* : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1958_num_8_1_392456.

² Bertrand JOLY, « Le parti royaliste et l'affaire Dreyfus (1898-1900) », *La Revue historique*, t. CCLXIX/2, n° 546, avril/juin 1983, p. 312, note 3.

³ Bruno GOYET, « Maurras en Amérique », *Charles Maurras*, Presses de Sciences Po, 2000, p. 46, note 4.

⁴ Dominique BAGGE, *Les idées politiques de la France sous la Restauration*, Paris, PUF, 1952, 462 p., caractérisé par le parti-pris de l'auteur en faveur des penseurs royalistes ; du moins, dans la version de soutenance de sa thèse. Nous évoquerons aussi un contrat non rempli : D. BAGGE souhaitait s'intéresser au « conflit » des idées sous la Restauration.

signalait dans sa synthèse certaines carences. Il était cependant sévère et passait à côté de nombre de publications qui auraient mérité son attention⁵. Ainsi, dès 1895, le conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Augustin CHALLAMEL, fut chargé de rassembler en un gros volume des documents devant servir à une histoire de la Contre-Révolution⁶. La fin du XIX^e siècle avait droit à son spécialiste de la question : Ernest DAUDET⁷, frère aîné d'Alphonse. Enfin, en deux volumes magistraux, Fernand BALDENSPERGER faisait publier en 1924 chez Plon *Le Mouvement des idées dans l'émigration française (1789-1815)*.

L'étude de TOUZALIN MURET mérite d'autant plus de revenir au premier plan de l'historiographie qu'elle analyse finement les permanences, les originalités, et les successions dans l'enchevêtrement nébuleux des mouvances royalistes sur la longue durée, des premiers temps de la Restauration à la condamnation de l'Action française. Cette borne de conclusion est loin d'être anodine quand on travaille sous la direction de Carlton J.H. HAYES, universitaire pro-catholique, dans les États-Unis des années trente.

Il convient de signaler que, faute d'éléments biographiques précis concernant Charlotte TOUZALIN MURET, des axes critiques ont pu nous échapper. Toutefois, la subjectivité de l'auteur nous a permis de compenser l'absence de biographie.

Nous avons en revanche trouvé des informations sur son mari, Maurice MURET, né en 1870, mort en 1954, suisse, qui devint membre de l'Institut, connu pour avoir dessiné en 1943, dans La France héroïque, une galerie des « grands Français », de VERCINGÉTORIX au maréchal PÉTAÏN de juin 40. Rédacteur au *Journal des Débats* (1895), il avait publié, en 1901, *L'Esprit juif*, ouvrage antisémite. Fin 1909, il fut appelé à *La Gazette de Lausanne*. Lecteur de MAURRAS, et de *L'Action française*, élitiste, homme d'ordre, il fit prendre un net virage à droite à la rubrique étrangère du journal. Hardiment francophile, il dénonça la responsabilité allemande lors du premier conflit mondial.

⁵ « L'idéologie et l'action de la contre-révolution ont été peu et très mal étudiées », Jacques GODECHOT, *La Contre-révolution : doctrine et action*, Paris, PUF, 1961, p. 1.

⁶ Augustin Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires : cercles, comités, sociétés, salons, réunions, cafés, restaurants et librairie*, Paris, Cerf et Noblet, 1895, 633 p.

⁷ Ernest DAUDET, *La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (1795-1797). D'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1901, 394 p. *Histoire de l'Émigration pendant la Révolution française*, Paris, Hachette, 1905-1907, 3 vol. *La Terreur blanche. Épisodes et souvenirs*, Paris, Hachette, 1906, 295 p.

Résumé du propos de Ch. TOUZALIN MURET sur les idées royalistes au XIX^e siècle

Ce résumé nous donne la possibilité de dresser une synthèse des courants royalistes post-révolutionnaires. Dès son introduction, l'auteur semble manifester une forme de sympathie pour les idées royalistes, la monarchie étant présentée comme la forme d'organisation sociale la plus naturelle. Le fait qu'une République française bien enracinée doive faire face à une école maurrassienne disposant d'une aura intellectuelle substantielle témoignerait de l'attraction sempervirente de la royauté.

Les nombreuses expériences politiques de la France durant le XIX^e siècle et les crises s'y rapportant ont été à la source d'une philosophie politique florissante, deux courants principaux se développant au sein des royalistes, et se divisant sur la source du pouvoir (droit divin / monarchie traditionnelle, souveraineté populaire / monarchie limitée). Ce débat n'est pas nouveau. Durant des siècles, les rois de France ont cherché à réduire à l'impuissance les pouvoirs concurrents, que ce soit celui de l'Église, des suzerainetés féodales, ou celui des Parlements sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV. Si les Lumières et leur encyclopédisme ont préparé les constitutions révolutionnaires en affirmant la primauté de la souveraineté populaire, la Révolution fut plus libertaire que libérale et tendit à favoriser les droits de l'homme aux dépens des devoirs du peuple, si bien que seul l'Empire autoritaire put établir un pouvoir stable. Le Restauration, perçue tel un havre de paix et de reconstruction, porta aux affaires les amoureux de l'ordre. Deux mouvements d'idées irréconciliables s'opposent pourtant dans ces années : la conception traditionnelle et autoritaire⁸ et les doctrines libérales⁹. Ces deux courants vont connaître des destinées enchevêtrées tout au long des années 1800, l'avènement de l'ère industrielle et démocratique repoussant les plus réactionnaires dans leur retranchements autoritaires, rapprochant les monarchistes libéraux et constitutionnels des républicains conservateurs. Le royalisme retrouve une véritable visibilité en se couplant au début du XX^e siècle avec le nationalisme et le positivisme au sein de l'Action française. Charlotte TOUZALIN MURET souhaite ainsi analyser ces évolutions en dépeignant les rouages des pensées des différents courants monarchistes post-révolutionnaires (nature et objet

⁸ Pour les émigrés, les excès de la Révolution mettent en évidence la nature diabolique de l'homme d'où la nécessité de rétablir la théorie de l'absolutisme de droit divin.

⁹ Le libéralisme, plus optimiste, organise la société sur la base du consentement et de la coopération. Les classes moyennes se satisfont de ce courant d'idées et de sa monarchie constitutionnelle, qui leur permet d'être protégé des masses et d'avoir une influence au niveau de l'État.

de la souveraineté, finalités et personnalité de monarchie, organisation de l'État, relations entre l'Église et l'État).

À l'extrême droite, **les théocrates**, représentés par des émigrés, des hommes violents et égoïstes, les « Ultras », souhaitent un retour complet au passé. Convaincus des vérités du catholicisme et des doctrines royalistes, les philosophes ou moralistes comme Pierre Simon BALLANCHE (1776-1847) et Louis Claude de SAINT-MARTIN (1743-1803), ou mieux encore les magistrètes des Louis de BONALD (1754-1840) et Joseph DE MAISTRE (1753-1821) s'engagent dans la lutte contre les enseignements de la Révolution (libéralisme et démocratie), qui a détruit la fabrique sociale qu'ils avaient connu et sur laquelle ils avaient basé leur existence et leurs ambitions. Aussi, on peut comprendre qu'ils aient vécu le phénomène tel un sacrilège et une destruction¹⁰.

La relation fondamentale de Dieu à l'homme apparaît comme étant l'axe principal des idées théocratiques. Pour BONALD, les lois sont l'émanation de la volonté divine, d'où le caractère immuable de la société. MAISTRE considère que la Révolution est une punition émanant de la Divine Providence. La lecture diabolique de l'homme renvoie à l'origine de la société, à la situation de l'individu et à la source de la souveraineté. Il découle de cette perspective un violent rejet du rousseauisme. Pour MAISTRE, la société n'est pas une délibération mais provient de la nature de l'humanité. BONALD voit la société en une union naturelle des familles pour leur avantage mutuel. Il saisit la nécessité d'une science de la société mais achoppe sur une méthode d'observation. Aussi, outre que son optique est résolument métaphysique, sa vision de la société est essentiellement patriarcale et agraire.

L'homme n'est pas une fin en soi, et la grave erreur de la Révolution est de lui avoir enseigné qu'il était important, alors qu'il est subordonné à la société. Pour BONALD, la famille est une unité de production et le fils doit reprendre le travail du père, la génération étant l'unique mécanisme de mouvement en société. L'acquisition de la propriété témoigne de la bonne tenue d'un État si elle intervient en récompense de services rendus à la société. Pour MAISTRE, c'est la punition qui est à la base de l'ordre.

Sur l'origine et la nature de la souveraineté, leurs arguments contre la démocratie et pour l'autorité ont largement influencé Auguste COMTE, et

¹⁰ Son analyse s'appuie essentiellement pour BONALD, sur la *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, La Législation primitive, Essai analytique et Observations sur l'ouvrage de Madame de Staël*; pour MAISTRE, sur *Les Soirées de Saint-Petersbourg, les Considérations sur la France, Études sur la souveraineté*. Elle cite souvent FAGUET.

d'autres à travers lui (notamment l'école moderne des royalistes français¹¹), en même temps qu'ils posent des barrières infranchissables avec les doctrinaires et les libéraux. Pour eux, seule la souveraineté divine est véritable, et les hommes sont les instruments de l'établissement de cette souveraineté. La nécessité d'un roi, les dangers unissant les familles, sont également une expression de la volonté divine. MAISTRE semble plus précis que BONALD sur le rôle joué par l'homme dans la souveraineté, en opposant le consentement naturel à la théorie contractualiste. Cette souveraineté est absolue, le sacrifice de la liberté politique levant l'hypothèque de toute atteinte pouvant s'abattre sur elle. MAISTRE considère cependant que la souveraineté politique est limitée de par l'existence d'autres souverains, et, se ralliant à la tradition ultramontaine, il désigne le pape comme seul détenteur de la souveraineté perpétuelle et universelle. BONALD, s'il admet des limites, ne les définit pas, précisant juste qu'elles sont en accord avec la volonté de Dieu.

La souveraineté est une et indivisible (rejet de la séparation des pouvoirs), car l'action ne peut être divisée¹². Elle doit donc être entre les mains d'un monarque héréditaire. Si pour BONALD tout État doit être catholique et monarchique, MAISTRE, même s'il la considère comme la forme la plus désirable de gouvernement, considère qu'il n'y a pas de forme de gouvernement qui soit la meilleure pour tout peuple et en tout temps. Cette divergence paraît s'expliquer par un BONALD métaphysicien¹³ face à un MAISTRE expérimentaliste. L'intérêt du roi équivaut à celui de la nation. Le roi est la personnification de la volonté générale. Si son pouvoir est absolu, il n'est pas arbitraire. Comme la souveraineté est immortelle et perpétuelle, la monarchie héréditaire doit s'appuyer sur une succession par ordre de primogéniture mâle.

BONALD comme MAISTRE dénie toute valeur à une constitution écrite face aux lois issues de la nature, de la coutume, et de la tradition résultant des siècles écoulés. Les corps représentatifs servent les intérêts et les classes. Ils ont une fonction de conseil, non de législation. La noblesse héréditaire est une nécessité. Elle ne légifère pas et sa récompense est l'honneur. La religion constitue le socle premier de la structure sociale dans son ensemble. Elle soutient l'État politique et ce dernier doit assurer la protection du culte et de ses possessions. Le protestantisme est condamné en ce qu'il est à l'origine de l'esprit individuel et de révolte qui culmina sous la Révolution.

¹¹ Ch. TOUZALIN MURET fait ici référence à l'Action française.

¹² L'auteur rappelle que BONALD, évoquant le régime d'assemblée, indique qu'une décision est prise par la moitié de l'assemblée plus un, et qu'aussi, seul ce « plus un » possède la souveraineté.

¹³ Il fonde sa théorie sur trois personnes sociales : le pouvoir, le ministre, le sujet, qui correspondent aux cause, moyen et effet.

Ceci les amène à s'opposer à la liberté de la presse et à promouvoir un contrôle des esprits par une éducation assurée par l'Église.

La liberté politique les effraie (pour BONALD, c'est le droit de restreindre les volontés des autres ; pour MAISTRE, il s'agit d'un présent du roi accordé selon certaines règles). L'égalité leur apparaît telle une chimère, la nature créant les inégalités humaines. Seules des distinctions sociales interviennent comme récompense pour service rendu. Ainsi, les théocrates sont des continuateurs de la théorie organiciste de l'État (BONALD perçoit la société comme un être vivant ; pour MAISTRE, les nations naissent, grandissent, périssent).

Ces « prophètes du passé » fondent leurs idées sur les doctrines et les institutions de la France pré-révolutionnaire. Charlotte TOUZALIN MURET les rapproche de l'esprit du Moyen-Âge, en se basant sur le rêve d'un MAISTRE souhaitant voir renaître l'unité spirituelle du christianisme, ou sur leur conception statique et agraire avec un peuple sous le joug d'un paternalisme tutélaire propriétaire de la terre (réminiscences du XIII^e siècle). Ils s'opposent par là-même aux forces créatrices de la modernité (le commerce, l'industrie) et aux changements qui libérèrent l'individu. Leur attachement pour le passé, le respect du véritable et du traditionnel constituent des ornières desquelles ils ne veulent pas sortir. D'ailleurs, la Révolution n'aurait pas éclaté si la constitution politique de l'Ancien Régime était si parfaite ! Leur statut de petit patricien de province et leur attachement au catholicisme conditionnèrent leur pensée.

Cependant, ils ont perçu que la société est un ensemble continu, complexe et vivant, conditionné par son passé et qui ne peut se négocier sur la seule base d'une raison abstraite. Ils ont également une haute opinion du sacrifice et de la solidarité sociale et reconnaissent la responsabilité du groupe au sein de l'État. Ils ont saisi que le nœud de la question sociale provenait de la différence existante entre les besoins réels du peuple et ses désirs, des organes d'encadrement étant essentiels à la sécurité commune. Les théocrates sont souvent apparus comme ayant une grande idée de Dieu, et une petite de l'homme. Aussi mettent-ils l'ordre avant la liberté. Leurs réponses au problème fondamental de la société se résument à des enseignements religieux appuyés par une autorité publique musclée. Mais la foi n'était plus universelle à l'époque de MAISTRE et BONALD. Les hommes avaient goûté à la liberté et au pouvoir, et pour beaucoup une croyance en l'humanité et son avenir avait pris la place d'une foi en la religion et l'autorité. Pour cette raison, BONALD et MAISTRE eurent un faible écho à leur époque.

François-René DE CHATEAUBRIAND (1768-1848) était à la fois homme d'État et philosophe (un romantique individualiste), représentant du **royalisme romantique**¹⁴. Il considère tout gouvernement comme diabolique, et la liberté n'est à ses yeux qu'une illusion, excepté en l'état de nature. Il songe qu'un choix doit s'opérer entre sauvagerie et société. Préférant la société, il admet la nécessité d'un gouvernement autoritaire pour combattre la sauvagerie. Individualiste sceptique, l'influence de son milieu (vieille noblesse bretonne désargentée et austère) et de son expérience (il a servi dans l'armée royale, ses frères et sœurs furent guillotines, sa mère mourut en exil dans la pauvreté) furent déterminantes pour faire de lui un royaliste. *Le Génie du Christianisme* (1802), panégyrique de la catholicité, fit son succès en tant qu'« orateur de l'autel ».

Son enthousiasme pour la liberté donne lieu à une conception vague et poétique plus que pratique. Son idée sur l'origine de la société n'est pas claire, du moins songe-t-il que seule l'étude de l'homme primitif permettrait d'appréhender la réalité du phénomène, ce qui lui fait rejeter la doctrine rousseauiste du contrat social. Il refuse de se prononcer sur l'essence divine ou populaire de la souveraineté, l'origine du pouvoir devant rester dans le silence et le mystère. La forme de gouvernement correspond à l'évolution humaine : liberté et souveraineté populaire pour la sauvagerie, despotisme pour les temps de décadence et de corruption. . . Seule la monarchie légitime peut donner, selon CHATEAUBRIAND, les garanties nécessaires à la paix et à la liberté.

Il fut un ardent défenseur de la Charte et souhaita la réconciliation de la vieille monarchie avec les nouvelles libertés. Il détestait les hommes de la Révolution et de l'Empire et espérait l'avènement d'un gouvernement libéral appuyé par la création d'une aristocratie terrienne. Porte-parole des Ultras, ses positions évoluèrent vers une vision constitutionnaliste de la monarchie développée dans *La Monarchie selon la Charte*. Il y affirme que le roi, selon ce texte, a plus de pouvoir que ses ancêtres. Mais il reconnaît les limites que posent les deux chambres et l'action des ministres scrutée par l'opinion publique. Il refuse de voir le roi tel une idole passive mais le décrit ainsi au final. La noblesse est perçue comme une force de stabilité devant défendre les prérogatives royales dans le cadre de la pairie. Ch. TOUZALIN MURET insiste

¹⁴ Son analyse s'appuie sur l'*Essai sur les Révolutions* (1797), les *Mémoires d'outre-tombe* (1899 pour la première édition, il fallut attendre 1948 pour disposer du texte complet auquel l'auteur n'eut donc pas accès dans les années trente), et divers morceaux de l'édition de ses *Œuvres complètes* (édition de 1904-1910) : *Mélanges politiques*, *De la monarchie selon la Charte*, *Bonaparte et les Bourbons*, *Opinions et discours*, *Réflexions politiques*. Elle évoque particulièrement les ouvrages de *Sainte-Beuve*, *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire* (1864), la biographie que lui consacre *Charles Benoist* (1865).

alors sur la fameuse « chambre introuvable » qui était loin d'être consultative et constituait un véritable contre-pouvoir. À son égard, CHATEAUBRIAND se prononce pour un système majoritaire représentant plus clairement l'opinion publique.

Il considérait que le plus grand tort de la Révolution était de s'être attaquée à l'Église, à la base de la justice éternelle. Il défendait pourtant la liberté de la presse. Les idées DE CHATEAUBRIAND avaient de quoi déstabiliser ses contemporains en ce que sa doctrine politique était libérale tandis que ses desseins sociaux étaient théocratiques. Au fond, son système politique ressemble beaucoup à la monarchie britannique de son temps (une monarchie limitée par une suprématie parlementaire, et supportée par une aristocratie terrienne, et une Église établie). Son individualisme romantique a amené la critique des royalistes modernes et surtout de Charles MAURRAS, dont l'esthétique a néanmoins quelques ressemblances. CHATEAUBRIAND a erré entre les deux camps qui divisaient la France sous la Restauration. Ses idées étaient trop aristocratiques pour un libéral et trop individualistes pour un autoritaire.

Les doctrinaires et ROYER-COLLARD¹⁵ veulent réconcilier ces deux camps. Le roi représente pour eux l'autorité, la tradition, et l'unité de la nation : ils souhaitent donc qu'il gouverne mais que l'égalité civile et les nouveaux statuts économiques soient protégés par des garanties constitutionnelles. Ce sont des légitimistes libéraux : Pierre DE SERRE (1776-1824), Prosper Brugière DE BARANTE (1782-1866), Camille JORDAN (1771-1821), Jacques-Claude DE BEUGNOT (1761-1835), François GUIZOT (1787-1874), Victor DE BROGLIE (1785-1870) et Charles DE RÉMUSAT (1797-1875).

Les idées et le parcours de leur chef de file, Pierre-Paul ROYER-COLLARD (1763-1845), sont intimement liés. Issu de la classe moyenne inférieure, il resta attaché aux changements sociaux de la Révolution. Après des études juridiques qui le font s'attacher à la magistrature d'Ancien Régime, les excès de la Terreur lui font ressentir une réelle horreur. En dépit des origines jansénistes de son milieu, son caractère était souple et il était ouvert à l'expérience, prêt à adapter ses théories à la réalité. ROYER-COLLARD fonde moins un système politique qu'il ne s'appuie sur une méthode opportuniste. Il fit de la modération un dogme et éleva le compromis au niveau d'une philosophie. Individualiste, il était attaché au jugement et à la conscience ce qui l'opposait aux théocrates. D'après lui, le pouvoir doit être utilisé à

¹⁵ Son analyse s'appuie sur des œuvres de BARANTE : *La Vie politique de Royer-Collard* (1857), *Questions constitutionnelles* (1849), sur les *Archives parlementaires*, sur la biographie d'Eugène SPULLER (1895), et sur les *Doctrines politiques de Royer-Collard* de Roger NEMES-DESMARETS (1906).

de nombreuses fins et ne pas accepter le terrain du fanatisme, dont ne sont pas exempts BONALD et MAISTRE. Il ne trancha pas la question de l'origine de la société mais il ne cessa de déclarer qu'elle est faite pour l'homme, et non l'inverse. Il s'accorde toutefois sur la nécessité de l'ordre, combinaison d'éléments de stabilité et de liberté. Il songe à un système où la souveraineté populaire et l'absolutisme personnel sont en présence, afin d'éviter l'écueil de ces deux tyrannies.

Pour ROYER-COLLARD, la souveraineté n'est pas un pouvoir mais une obligation morale. La force représente un élément de contrainte purement matériel. La justice et le droit ont été donnés aux hommes par Dieu : « le droit est une image immortelle, la propriété la plus noble de l'humanité, sans laquelle il n'y a rien sur terre sauf une vie sans dignité et une mort sans espoir »¹⁶. La souveraineté de la raison est la seule vraie législatrice de l'humanité. Comme MAISTRE et BONALD, ROYER-COLLARD croit en l'origine transcendante de la souveraineté mais ne l'attache pas à l'institution divine. BARANTE souligne, en outre, que l'essence suprahumaine et absolue de la raison signifie qu'aucun gouvernement ne peut tirer sa légitimité de lui-même. C'est en raison de sa promesse de stabilité que les doctrinaires considèrent la monarchie légitime comme une forme nécessaire de gouvernement pour le pays, ce qui est lié à sa consécration par la tradition (huit cent ans au service de la société). Par ailleurs, ils considèrent que la Charte garantit l'essentiel des droits et libertés aux hommes. Cette combinaison, comme le rappellent BARANTE et ROYER-COLLARD, trouve son origine dans l'histoire de France, le roi ayant aboli la tyrannie féodale au profit des libertés du peuple. La Charte est une expression moderne des franchises de LOUIS VI LE GROS. À l'opposé, la Convention et l'Empire ont mis l'individu isolé face à un pouvoir central, énorme, et autoritariste (BARANTE).

ROYER-COLLARD représente le point de vue des classes moyennes, sorties triomphantes de la Révolution, qui vont dominer la France durant la majeure partie du XIX^e siècle, aspirant à un régime politique stable combiné à la liberté, afin de favoriser le développement. Or, la Charte distribue la fonction législatrice entre le roi et deux chambres et l'exercice de la fonction de souveraineté dépend de la coopération des trois organes. Pour éviter tout dysfonctionnement, les doctrinaires penchent pour une prépondérance du pouvoir devant aller d'ordinaire au roi.

ROYER-COLLARD finit par favoriser l'idée d'une responsabilité ministérielle, et par son action en tant que Président de la chambre, il contribua indirectement à la Révolution de juillet 1830. La politique ultra de CHARLES X, et le conflit en résultant entre l'organe parlementaire et le pouvoir royal,

¹⁶ Prosper DE BARANTE, VIE POLITIQUE DE ROYER-COLLARD, Paris, 1857, t. 2, p. 30.

le contraint à se placer du côté de la nation, la cause de la légitimité étant celle de la défense des droits et des libertés, qu'il ne voulait pas séparer.

Croyant en l'égalité civile, le chef des doctrinaires considérait cependant que le pouvoir politique était une fonction reposant sur des capacités, et non un droit auquel tous pouvaient prétendre. À côté de cette chambre représentative basée sur une idée capacitaire, il voyait la pairie comme « une citadelle des supériorités », entre le roi et le peuple, afin d'éviter l'écueil de la démocratie royale. ROYER-COLLARD était catholique mais considérait que la théocratie était dangereuse pour la religion et la société. Il souhaitait que l'État favorise la tolérance religieuse, et s'intéressa à ce pilier de la moralité. Défenseur de l'indépendance des juges et de la liberté de la presse, il n'était pas pour autant un libéral, mais faisait figure de modéré dont l'idéal était moins l'esprit révolutionnaire qu'une lutte contre l'arbitraire et l'injustice. Sa critique porta, en outre, sur la centralisation de l'État, qui détruit toutes les formes d'organisations sociales intermédiaires et isole l'individu face à la machine du pouvoir. À cet instant, on saisira encore une fois à quel point sa quête de justice l'amène à percevoir l'exercice du pouvoir tel un équilibre de forces.

Les théocrates rêvaient d'user du pouvoir spirituel de l'Église pour discipliner et éduquer les masses, à l'image d'une Rome civilisant les Barbares. ROYER-COLLARD rêvait d'utiliser le pouvoir royal pour conserver les libertés de France, comme au temps des « bons rois » et des franchises du Moyen-Âge. Ces deux conceptions ne pouvaient qu'être dépassées par l'avènement démocratique lié aux mutations violentes de la Révolution industrielle. Ceci n'empêcha pas GUIZOT d'appliquer les idées des premiers doctrinaires au nouveau régime de juillet 1830.

Les libéraux royalistes apparaissent au début de la Restauration. Leur nombre grossit tout au long de la période. La composition de cette mouvance à la gauche de la chambre des députés était mixte (royalistes mais aussi républicains ou bonapartistes). Ils s'inspirent du gouvernement parlementaire à l'anglaise, qui assurerait le minimum d'intervention de l'État sur le plan économique. Leur point de vue semble individualiste. Benjamin CONSTANT (1767-1830), Suisse huguenot, indépendant et solitaire, mais aussi caractériel et sentimental, peut être considéré comme le chef de file de ce courant. Le libéralisme des GUIZOT, Adolphe THIERS (1797-1877) et Jacques LAFITTE (1767-1844) exprimait les besoins d'une classe ; celui de CONSTANT était davantage l'expression d'un besoin personnel d'indépendance, un système de défense et non de conquête. Professeur et porte-parole des libéraux,

CONSTANT¹⁷ ne considérait pas la forme du gouvernement comme quelque chose de vital. D'abord républicain, il se convertit à la monarchie constitutionnelle. La défense des droits de l'individu face au gouvernement et à la société ne l'empêchait pas de considérer la nation comme une communauté unie. Au sein de celle-ci, l'autorité doit persuader et non commander. B. CONSTANT croit en la perfectibilité humaine et au pouvoir des idées, la pensée étant créatrice. Considérant que les anciens confondent liberté et souveraineté, il définit la première telle la « jouissance paisible de l'indépendance privée ». L'objet de l'État est de sécuriser cette liberté. S'il admet que la source de l'autorité est la volonté générale, il ne pense pas qu'elle puisse légitimer tous les actes. Pour lui, cette souveraineté est limitée et doit être limitée par deux moyens : dans le cadre de son exercice (esprit et justice), dans le domaine de ses compétences (libertés individuelles inaliénables). Favorable à la séparation des pouvoirs, il attribue au roi la fonction de médiateur et de temporisateur (droit de dissolution, décide de la guerre et la paix, droit de grâce, droit de veto).

CONSTANT était un constitutionnaliste, et de ce fait, favorable à la Charte. Le bicaméralisme lui semble indispensable. Une aristocratie ayant les mêmes intérêts que le roi est garante de la conservation de l'institution monarchique et de son poids. Une chambre représentative constituée de propriétaires témoigne de la crainte de CONSTANT face aux tendances séditionnaires et révolutionnaires des « classes laborieuses ».

Sa conception des rapports entre l'État et les cultes doit beaucoup à ses origines protestantes et libérales, TOUZALIN MURET voyant des ponts, des affinités électives entre ces deux aspects de sa personnalité. La liberté religieuse est donc à ses yeux une liberté inviolable, et, la théocratie, une dérive pernicieuse et dangereuse.

Bien que libéral, il n'a pas songé que les mutations industrielles allaient demander une intervention de l'État pour défendre les faibles face aux forts. Les idées de CONSTANT sont intéressantes et originales. Il avait vu que libéralisme et monarchie constitutionnelle sont une combinaison naturelle. La monarchie constitutionnelle telle qu'il la décrit devint l'idéal des royalistes libéraux français durant tout le XIX^e siècle.

La Restauration opposa de manière évidente les ultras et les libéraux, l'absolutisme et la monarchie constitutionnelle. Le point de désaccord porte sur la nature de la souveraineté. Cette opposition ne les empêche guère d'avoir des idées en commun (importance de la religion, pilier de la moralité ; hos-

¹⁷ L'analyse s'appuie sur *Cours de politique constitutionnelle* (1818), les *Principes politiques* (1815), *Mélanges littéraires et politiques* (1829), et la biographie de DUMONT-WILDEN (1930).

tilités envers la démocratie et l'égalité). Charlotte TOUZALIN MURET note cependant l'incapacité à former un parti conservateur uni, ce qu'expliquent notamment les rivalités dynastiques qui s'approfondissent sous la monarchie de Juillet. La Révolution de 1830 constitue une réaction de la bourgeoisie à la politique de CHARLES X, les libéraux installant Louis-Philippe afin d'établir un gouvernement stable.

Avec ce « roi des Français », c'est la loi des classes moyennes qui commence. Les libéraux amendent la Charte, qui n'est plus « octroyée » mais qui représente un pacte entre le roi et la nation.

François GUIZOT¹⁸ représente le chef du nouveau régime. Favorable aux idées de 1789 qui lui ont permis de s'élever, ce protestant agnostique ambitieux préférerait l'action à la pensée. Entre 1840 et 1848, il fut virtuellement la tête du gouvernement, appliquant une philosophie du « juste milieu » à la ROYER-COLLARD, mélange d'absolutisme et de souveraineté populaire. Comme les théocrates, il croyait les hommes sujets aux lois de Dieu, vérité absolue synonyme de raison et de justice. Pour GUIZOT, la société est une chose morale et non matérielle. Cette société implique l'existence d'un pouvoir pour appliquer la règle commune. Le pouvoir est le gouvernement, les deux notions sont indissociables, à l'instar d'un BONALD qui considère qu'une société existe uniquement si elle est « constituée ». Cette constitution de la société procède, selon GUIZOT, d'une souveraineté concentrée et active qui s'oppose à l'atomisation du pouvoir individuel et au règne de la force brutale. Comme ROYER-COLLARD, la souveraineté est perçue tel le droit de gouverner et non le pouvoir lui-même. Seules les lois divines de la raison, de la vérité, et de la justice sont souveraines.

GUIZOT se prononce pour un gouvernement fondé sur l'autorité, qui est une nécessité absolue. À cette fin, il doit être légitime. Le bon gouvernement est celui qui est capable de prouver à tout moment sa légitimité. Cette légitimité politique est la présomption selon laquelle la légitimité morale, sur laquelle elle s'appuie, est conforme à la raison et à la justice. Cette présomption demande à être stabilisée. Afin d'obtenir ce gouvernement qui est toujours prêt à démontrer sa conformité avec la raison et la justice, il convient de diviser l'exercice du pouvoir entre le roi, les deux chambres et le corps électoral. Toutefois, ces pouvoirs sont mobiles et la souveraineté n'existera pas s'ils sont en désaccord. Le seul moyen de dépasser cette contradiction paraît de recourir à une monarchie constitutionnelle.

¹⁸ L'analyse se fonde sur la lecture de l'*Histoire de trois générations* (1863), *Histoire parlementaire* (1863), *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* (1863), *Philosophie politique* (manuscrit non publié), *Histoire des origines du gouvernement représentatif et des institutions politiques de l'Europe* (1851), *De la Démocratie* (1849), et sur l'ouvrage de Charles POUTHAS, *Guizot pendant la Restauration* (1923).

Selon GUIZOT, la monarchie répond à l'inclination humaine naturelle à personnifier l'être suprême en un règlement d'ici bas. Outre sa critique de la démocratie, qui est une erreur comparable à la royauté et aux aristocraties, GUIZOT ne dissocie pas le pouvoir royal et l'exécutif. La finalité de la monarchie est donc bien un gouvernement autoritaire, basé sur la permanence et l'unité (ce qui ne l'empêche pas de justifier la succession de dynasties afin d'expliquer l'exclusion des Bourbons).

Comme ROYER-COLLARD ou CONSTANT, GUIZOT croit en l'égalité civile mais refuse toute égalité politique ou économique. Pour justifier l'existence de l'aristocratie dans le nouveau régime, il en fait une « classe politique », dévouée par la naissance et l'éducation aux affaires publiques, mais ouverte et recrutant dans tous les corps de la nation.

Les hommes ont deux droits : celui d'obéir aux lois justes et celui de juger de la justice des lois (mais ce dernier dépend de la capacité, c'est-à-dire du pouvoir d'agir en relation avec la raison). GUIZOT limitait la capacité à la seule classe moyenne. Voilà sa plus sérieuse erreur comme homme d'État, erreur liée à des vues économiques et sociales superficielles.

Protestant dans un pays catholique, GUIZOT était favorable à la tolérance des cultes, mais, considérant que l'État devait soutenir l'Église sur le plan politique, il favorisa le maintien du régime concordataire.

Postulant que la pauvreté et le travail ne pourraient jamais être représentés, GUIZOT condamnait la politique de la Monarchie de Juillet à rester aveugle face aux dégâts économiques et sociaux causés par la Révolution industrielle. Le pouvoir favorisait la suprématie d'une classe face à un roi ayant peu de place. En supprimant les bases mystiques de la monarchie, de même qu'en interdisant tout élargissement du corps électoral, cette doctrine ne pouvait survivre aux écueils de ses fondateurs.

Les monarchistes libéraux après GUIZOT appartiennent à un type d'hommes nouveaux. 1830 ouvre une période marquée par le déclin d'intérêt pour la théorie politique. Les éléments de la société prérévolutionnaire, qui ont joué un rôle important durant la Restauration, laissent place à une nouvelle génération, plus recentrée sur l'économique et le social. Cette pauvreté de la théorie politique touche particulièrement les monarchistes libéraux, qui après les développements de CONSTANT et GUIZOT (jusqu'en 1848) peinent à trouver un point de départ novateur, alors que l'heure est davantage au développement du socialisme, à l'avancée de la démocratie, à l'émergence du nationalisme. Leur position de compromis entre réaction et révolution était trop austère pour concurrencer des courants faisant appel à l'émotionnel ¹⁹.

¹⁹ La tradition et le mysticisme des légitimistes ou l'humanisme des Lumières.

La vie politique française tendait alors à favoriser le foisonnement de « chapelles » et la monarchie libérale n'était pas en reste dans ce procès. Quelques figures émergent alors de ce courant influent : BARANTE, les BROGLIE, Joseph Bernard D'HAUSSONVILLE (1809-1884), Denys COCHIN (1851-1922) ; Alexis DE TOCQUEVILLE (1805-1859).

Cette nouvelle génération étudie toujours la souveraineté du peuple en résistant aux conclusions égalitaires. Trois idées émergent particulièrement dans les écrits des divers acteurs : la décentralisation, la création d'une chambre haute, et la supériorité d'un roi sur un Président de la République.

Au sujet de la décentralisation, BARANTE²⁰ loue « l'esprit de clocher » animé par l'élection des magistratures locales, qui favorise l'intégration du patriotisme et de la responsabilité. Pour Victor DE BROGLIE, seul l'exercice de l'autorité enseigne aux hommes le respect. L'histoire de France a été marquée durant des siècles par la perte graduelle de l'indépendance locale. Aussi, il souhaite un retour à l'autogestion, appuyée par un redéploiement de l'armée et des universités sur des bases territoriales (provinces). Albert DE BROGLIE, fils de Victor, considérait le manque d'éducation civique à la liberté et à la responsabilité comme une carence. La perte des libertés locales s'était concrétisée par une machine centralisatrice, qui avait perduré sous la Monarchie et sous l'Empire.

Pour TOCQUEVILLE, la démocratie est un fait inévitable. Insistant sur une origine royale de la centralisation, avant le jacobinisme, il indique son scepticisme face à l'aristocratie et se prononce pour une démocratie locale, source d'un gouvernement libéral. Autant préciser que la plupart des royalistes étaient loin de renoncer au principe aristocratique comme TOCQUEVILLE.

Victor DE BROGLIE refusait le principe égalitaire et préférait songer à un Sénat fondé sur une base capacitaire (fortunes et talents) et dévoué aux affaires économiques et sociales.

C'est l'expérience qui justifie pour les libéraux la nécessité d'un roi, afin de faire contrepoids aux tendances changeantes et progressistes du peuple. A. DE BROGLIE inséra deux idées monarchiques dans le cadre de la Troisième République : les droits de veto et de dissolution ainsi que la responsabilité présidentielle. Cette compromission avec le régime né de Sedan ne l'empêcha pas de mettre en avant un roi expert en politique, ne dépendant d'aucun parti, n'étant à la merci d'aucune opposition. En matière de politique étran-

²⁰ Pour BARANTE, l'auteur s'appuie sur *Questions constitutionnelles* (1849), *Des communes et de l'aristocratie* (1816) ; pour Albert DE BROGLIE, sur *Nouvelles études de littérature et de morale* (1853), et *Questions de religion et d'histoire* (1860) ; pour Victor DE BROGLIE, sur *Vues sur le gouvernement de France* (1870) ; pour TOCQUEVILLE, sur *De la démocratie en Amérique* ; pour Denys COCHIN, sur *L'Esprit nouveau* (1900) ; pour Eugène DUFEUILLE, sur *Réflexions d'un monarchiste*, 1901.

gère, le roi peut être considéré comme le propriétaire de son pays, ce qui donne un poids à chacun des traités, et garantit un esprit de continuité. A. DE BROGLIE conclut également sur une Troisième République qui verra un pouvoir illimité de la chambre des députés et initiera une forte instabilité en termes de politique extérieure.

Ces penseurs essaient de prouver que la monarchie est utile. « En cela, ils sont comme les royalistes d'aujourd'hui », nous explique C. TOUZALIN MURET. Mais cette théorie de la monarchie constitutionnelle vit ses dernières heures en France au début des années 1870, en ce que le libéralisme impose un certain pragmatisme. La division entre orléanistes et légitimistes a pu également décourager beaucoup de libéraux. Par ailleurs, V. DE BROGLIE écrivait « Il ne peut y avoir aucun retour au passé ». D'après lui, si la monarchie veut revenir, elle devra ressembler à une république, renoncer à une seconde Restauration.

Si les libéraux reconnaissent le Comte de CHAMBORD, ils rechignent à soutenir les légitimistes, si bien que sous la Seconde République, ils songent davantage à infléchir le régime dans un sens socialement libéral et politiquement conservateur. Leur attitude fut la même à la fin du Second Empire (THIERS-BROGLIE-DECAZES) mais succomba devant les assauts républicains.

Eugène DUFEUILLE, dernier représentant des royalistes libéraux à la fin du XIX^e siècle, reprend les idées de ses prédécesseurs au sujet de l'utilité d'un roi et de la politique extérieure. L'emploi de la force pour restaurer la monarchie lui semble mauvais autant qu'inutile. Pour lui, si la République disparaît, elle ne laissera pas place à la royauté. Désormais, deux moyens autoriseraient un retour à la monarchie : flatter les classes laborieuses ou exciter les sentiments nationalistes. DUFEUILLE conclut que la monarchie constitutionnelle ne peut revenir que si la République périt d'elle-même.

Le déclin progressif de l'idée monarchique est perceptible dans les écrits de ces penseurs libéraux. ROYER-COLLARD voyait le roi tel une source d'autorité mais souhaitait la responsabilité ministérielle devant la chambre élue. CONSTANT finit par priver le monarque de l'exécutif. GUIZOT en fait un fonctionnaire héréditaire face à un Parlement puissant. Pour les BROGLIE, le roi est une possession nationale qui légitime le pouvoir. Dans ces conditions, pour accepter la république, il n'y a plus qu'un pas, franchi par Adolphe THIERS et Albert DE BROGLIE. Les royalistes libéraux ont finalement fait du roi un instrument de l'oligarchie de la classe moyenne.

Charlotte TOUZALIN MURET rejoint l'analyse DE TOCQUEVILLE pour qui les Bourbons auraient dû investir dans la stabilisation de la démocratie, au lieu d'essayer de relever l'aristocratie. Le libéralisme à la française aura été incapable de gérer les problèmes fondamentaux des temps modernes, le culte de l'individualisme et de la compétition ne permettant pas de concurrencer

la vue socialiste. La réaction royaliste contre la démocratie et le parlementarisme devait alors se faire sur la base de l'autorité.

Les légitimistes parlementaires (BERRYER, LA ROCHEJACQUELEIN, FALLOUX) étaient dévoués au principe monarchique par ordre de primogéniture mâle, rejetant la théorie de la souveraineté populaire et de la suprématie parlementaire.

Pierre-Antoine BERRYER²¹ (avocat né en 1790, mort en 1868), chef du parti légitimiste, était moins un homme de lettres qu'un théoricien politique formé sur le tas. Sa pensée se basait sur une idée classique de la monarchie (BOSSUET, BONALD, MAISTRE) mais se déclinait avec un certain esprit de tolérance et d'adaptabilité. Pour lui, la société a été ordonnée par Dieu pour les hommes. Avec BONALD, MAISTRE, COMTE, LE PLAY, GUIZOT, BLANC DE SAINT-BONNET et LA TOUR DU PIN, il croyait en des lois sociales immuables octroyées par le législateur divin. Ces droits naturels se résumaient à la propriété, à la famille, et à la religion. L'autorité est sacrée et le pouvoir existe pour le bénéfice de la société.

Considérant à égalité la souveraineté populaire et le despotisme, il n'acceptait que la forme de la monarchie héréditaire mais ne soutenait pas que la royauté des Bourbons était de droit divin. Il la voyait davantage comme une nécessité nationale et une tradition. Défavorable à l'abolition de l'esclavage, qui menaçait les intérêts coloniaux, et mécontent de l'aide donnée à l'indépendance de la Grèce, c'était bel et bien son patriotisme qui l'avait conduit à devenir « un royaliste national ». Hostile à la discussion parlementaire, il fut pourtant le principal meneur de l'agitation d'opposition sous la Monarchie de Juillet, répondant aux libéraux, face à cette contradiction, qu'ils étaient les premiers artisans de la précarité du régime. BERRYER s'opposait également à l'égalité politique et lui préférait les inégalités naturelles garanties par l'hérédité aristocratique.

Défenseur de la propriété et de la famille, il s'opposa au divorce et s'investit dans la promotion d'un discours pro-agricole. Il était aussi décentralisateur. Il n'était pas, comme BONALD ou MAISTRE, un royaliste de tradition. Il était bien plus pragmatique et « positif » : sa croyance en la monarchie était le produit d'une conviction raisonnée. Avant tout, il était patriote. En tant que catholique, il était favorable à l'ordre social correspondant aux enseignements de l'Église.

La Monarchie de Juillet et sa politique du juste milieu provoqua son indignation (« je n'ai jamais saisi l'étendu du gouffre séparant l'homme qui

²¹ L'auteur s'appuie sur ses *Discours parlementaires* et ses *Plaidoyers* (1872-1874) et sur la biographie de E. LECANUET (1895).

devait payer deux cent francs de taxes et celui qui payait 199 francs et quatre-vingt quinze centimes »). Hostile au suffrage universel, il préférait l'agrégation des familles politiques dans l'élection des communes, qui elles-mêmes éliraient les députés. Bien qu'il détestât le protestantisme, en lequel il voyait l'esprit de la Révolution, il soutenait la liberté de conscience, et souhaitait la séparation de l'Église et de l'État.

Plébéien, il s'offusquait de ce que la Révolution avait détruit les jurandes et autres corps de métiers, garants des privilèges et libertés des travailleurs. La défense du droit d'association, qui en résulte, allait dans le sens des propriétaires terriens, majoritaires chez les légitimistes. BERRYER trouvait que la liberté pleine et entière est oppressive pour ceux qui ont besoin de protection.

Pour lui, la monarchie légitime signifiait la légalité. Hostile au désordre, il refusait le recours à la force et se résignait à l'optique legaliste. Ainsi, BERRYER peut être considéré comme le successeur DE CHATEAUBRIAND et de ROYER-COLLARD, ses idées étant un mélange du respect pour la tradition et l'autorité et de l'ouverture d'esprit du libéralisme.

En déclarant que l'organisation du travail était un problème politique majeur, il fait figure de précurseur des idées du comte de CHAMBORD, de VEUILLOT, d'Albert DE MUN, et de LA TOUR DU PIN. Dans de nombreux domaines, il fut aussi le devancier des hommes de l'Action française : « comme eux, il était nationaliste et s'était converti au royalisme parce qu'il pensait que la monarchie était la forme de gouvernement la plus favorable à l'épanouissement de la France. De même, ce fut une étude du passé qui le conduisit à ses conclusions, soulignant que l'expérience vérifiait son intuition » (p. 133). Comme MAURRAS, il se méfiait du protestantisme et des influences étrangères. Son point de vue, visant à préparer le retour du roi avec l'aide de tous les amoureux de l'ordre et à prévenir la guerre civile, fut celui de la majorité des légitimistes durant les vingt ans qui suivirent la Révolution de 1830.

D'autres se basaient sur l'idée nationale et voulaient en appeler à un référendum (notamment Henri DE LA ROCHEJACQUELEIN²² (1805-1867), descendant des meneurs des guerres de Vendée). Avec l'aide de l'abbé DE GENOUDE, il développa l'idée de restaurer la monarchie en faisant appel au peuple. Il déclara que la monarchie légitime détenait son autorité de la souveraineté nationale. La Monarchie de Juillet, reposant sur une « chambre des notables », faisait de Louis-Philippe un usurpateur.

²² L'auteur cite *À mon pays* (1850), *La Révision de la constitution* (1851), *Lettre à Monsieur de Lamennais* (1848), *Trois questions* (1850).

Les tentatives parlementaires d'en recourir au peuple furent définitivement rejetées par le comte de CHAMBORD en 1850, celui-ci rappelant son droit absolu au trône. La vue DE LA ROCHEJACQUELEIN procédait pourtant d'un calcul pragmatique : il s'agissait de profiter de la peur de la bourgeoisie pour récupérer le pouvoir. Le coup d'État de Louis Napoléon BONAPARTE, qui se basait sur cette même analyse, marquait l'échec des légitimistes parlementaires, le comte de CHAMBORD initiant même une réaction en interdisant aux siens de participer à la représentation, les condamnant à une opposition passive que seule la réconciliation des deux branches en 1873 transforma en nouveaux espoirs.

Le comte Frédéric Albert DE FALLOUX²³ (1811-1886) continue les traditions de CHATEAUBRIAND, ROYER-COLLARD et BERRYER (dont il fut un proche collaborateur, même si plus libéral au niveau politique, et plus rigide dans sa défense de l'Église). Comme BERRYER, son point de vue royaliste part du principe de puissance nationale. Il refuse également de séparer la cause de la vieille monarchie de celle des nouvelles libertés. Pour lui, la démocratie s'est développée au cours des siècles et a été encadrée par le trône. La Révolution a créé le despotisme en détruisant le cortège des droits traditionnels.

La Révolution a diminué l'aura de la nation française en Europe. Il faut donc rétablir un roi légitime et à cette fin réunir les royalistes. Le seul tribunal capable de trancher en faveur de la monarchie était la nation elle-même, et la chambre de 1872 représentait celle-ci. En refusant d'abandonner le drapeau blanc, le Comte de CHAMBORD condamnait à mort cette conception du légitimisme.

Les légitimistes autoritaires refusent l'individualisme et le démocratisme issus de la Révolution, tout en essayant de composer avec les conditions créées par ces idées. Honoré DE BALZAC (1799-1850) tient une place de choix dans ce courant²⁴. D'après lui, le siècle a essayé d'établir la liberté politique sur la théorie douteuse de la volonté libre et de la liberté de conscience. Si le sujet doit avoir des garanties face au souverain, ces libertés sont limitées face à la conception chimérique d'une liberté illimitée. Disciple de MACHIAVEL, il considère que la fin justifie les moyens et fait l'éloge de Catherine DE MÉDICIS dans un essai qu'il lui consacre. Pour BALZAC, l'Édit de Nantes fut une belle erreur. « Concernant l'ordre et l'uniformité de l'opinion comme un idéal social suprême, BALZAC fut un prédécesseur de Charles MAURRAS. L'intérêt principal DE BALZAC pour la théorie royaliste est que, comme les royalistes

²³ *Mémoires d'un royaliste* (1888) est cité par l'auteur pour appuyer sa démonstration.

²⁴ Ch. TOUZALIN MURET se base sur des écrits politiques moins connus tels qu'un pamphlet sur le *Droit d'aînesse* (1824), et son *Enquête sur la politique des deux ministres* (1851).

d'aujourd'hui, il reprit les conclusions autoritaires des théocrates en partant de l'observation et de la pratique » (p. 144).

Antoine BLANC DE SAINT-BONNET (1815-1880) représente, pour la période, le théoricien du plus pur légitimisme²⁵. Son point de vue ressemble à celui des théocrates mais ne manque pas d'originalité. Bien qu'il ait influencé VEUILLOT, LA TOUR DU PIN et d'autres auteurs catholiques, sa pensée est aujourd'hui largement oubliée.

Développant les idées de BALLANCHE (1776-1847), admiré par Victor COUSIN (1792-1867), il conçoit que si Dieu a mis en l'homme le ferment de capacités à faire le bien, ce dernier fut créé imparfait et est tenté par le démon. Les hommes viennent ainsi au monde pour devenir de plus en plus nobles. La société n'est pas une unité mathématique, elle est dans le cœur des hommes. La société, mère de l'homme, doit être organisée selon des lois divines. C'est en raison de l'existence du démon qu'il y a des rois et des institutions en tant que force de résistance aux tentations. Aussi, toute souveraineté vient de Dieu, qui a créé le roi pour administrer la justice. Dieu a donc choisi une famille et lui a octroyé la légitimité, c'est-à-dire le droit de gouverner une nation. Les droits légitimes du monarque sont les mêmes que ceux du père sur la famille. La monarchie est héréditaire, l'hérédité étant l'expression du choix de Dieu. Les rois ne peuvent donc abdiquer. Autre conséquence, la société est une armée et les hommes doivent être situés socialement par rapport à leurs mérites (pouvoir à faire le bien).

Pour BLANC DE SAINT-BONNET, la propriété n'est pas une fin en soi et doit surtout procéder d'une volonté de préparer l'éternité. La terre est un don fait aux hommes en tant que base nourricière. C'est pour cette raison que chaque peuple tire sa gloire de son territoire. Chez lui, la propriété est le principe créatif de la civilisation. Le capital est défini comme étant tout ce qui a été produit et non consommé, fruit de la modération dans la jouissance, aspect en accord avec les prédications catholiques. La pauvreté peut seulement être abolie en abolissant la fainéantise et la corruption, la luxure et le paganisme de l'époque (liés aux idées révolutionnaires et libérales).

L'aristocratie, qui est la plus proche de ce qui est bon, a une fonction sociale et politique en organisant les masses et en les élevant moralement par son exemple. Quand une société ne produit plus une telle élite de cœur, elle est vouée à la décadence.

²⁵ Ouvrages cités : *L'Unité spirituelle ; ou, la société et son but au-delà du temps* (1841), *De la Restauration française* (1851), *Politique réelle* (1858), *De la légitimité* (1873), *La Loi électorale* (1875), *Le Socialisme* (1880).

La Chambre des Pairs doit rassembler une nouvelle aristocratie, fondée non plus sur l'héroïsme (cette première race ayant disparu), mais sur le travail.

Pour lui, les institutions sont fondées par l'histoire et la tradition (la constitution est coutumière). Hostile au parlementarisme (d'origine diabolique), il souhaite une restauration des anciennes organisations sociales (notamment les corporations). Favorable à la décentralisation, il souligne l'importance du rétablissement des provinces.

Même s'il s'accorde avec MAISTRE et BONALD sur l'origine divine du pouvoir, il sépare l'existence des gouvernements temporel et spirituel. Afin de conduire le peuple sur le bon chemin, BLANC DE SAINT-BONNET se prononce pour une éducation religieuse, où la théologie aurait une place dominante. Hostile à la liberté de pensée, il fut un ardent promoteur de la censure.

Comme BONALD et MAISTRE, BLANC DE SAINT-BONNET pensait que l'Europe courait vers une ruine irrévocable liée aux idées révolutionnaires et au libéralisme, qui en est la pire des erreurs. Les classes moyennes sont les premières fautives en ayant propagé un esprit de luxure. Le communisme est l'issue logique de l'attitude bourgeoise. Le peuple a servi d'instrument à la classe moyenne pour détrôner le roi, mais va se faire dévorer par le peuple. La vertu, une rénovation morale, peut encore sauver la France des forces démoniaques de la démocratie, à condition de ne faire aucun compromis avec l'esprit de la Révolution, et de n'accepter pour seul prétendant que le comte de CHAMBORD.

D'après ces éléments, Charlotte TOUZALIN MURET conclut que l'idéal politique de BLANC DE SAINT-BONNET, outre qu'il se rapproche de celui des théocrates, se fonde sur la vieille vision médiévale de l'Europe patriarcale et rurale. Ses vues sociales ressemblent à celles de LE PLAY. La vigueur de la pensée de BLANC DE SAINT-BONNET témoigne de la ténacité de l'idée autoritaire tout au long du XIX^e siècle.

Louis VEUILLOT (1813-1883)²⁶, brillant journaliste, mérite de figurer dans cette lignée de penseurs royalistes, bien qu'il appartienne davantage à l'histoire du catholicisme français, en ce que sa théorie de la légitimité semble avoir influencé le comte de CHAMBORD. D'origine modeste, il résumait sa vie par ses deux titres principaux, *Le Parfum de Rome* et *Les Odeurs de Paris*. Éditeur de *L'Univers*, VEUILLOT se souvint constamment qu'il était un homme du peuple en élaborant ses vues politiques et religieuses.

Il détestait le matérialisme sceptique et percevait deux partis en lutte dans le monde moderne : celui de la Révélation (catholiques) et celui du

²⁶ *Mélanges* (1856-1875), *Derniers mélanges* (1875), *Paris pendant deux sièges* (1871), *L'Esclave Vindex* (1849) sont cités par l'auteur.

libéralisme qui favorise le socialisme. Le catholicisme social n'est que source de confusion entre ces deux tendances. Á l'instar d'un CONSTANT et de ses droits de l'individu, il est prêt à servir n'importe quel régime favorisant les idées de l'Église. Après un court ralliement à l'Empire, il finit par conclure que seule la monarchie légitime sauvegarde le catholicisme. La base de l'autorité politique est la religion. L'Église est l'autorité et le pouvoir temporel sert seulement à l'organisation matérielle de la société. Il ne croit donc pas aux droits inaliénables de la couronne, la théologie catholique proclamant le droit divin des peuples. Le premier principe de l'homme est de s'accommoder au pouvoir tant qu'il garantit la liberté de l'Église. Ceci n'empêche pas VEUILLOT de préférer la monarchie, garante de l'ordre social.

Le pouvoir royal, outre ses origines divines, trouve aussi ses sources dans la nation. Père de son pays, défenseur de sa foi, de sa mémoire et de ses aspirations, le roi incarne l'unité religieuse et politique du peuple ; tout ce qu'a détruit la Révolution (Dieu s'est séparé de son serviteur car il avait perdu la foi).

Comme tous les autres légitimistes, il considère que l'absolutisme n'est pas despotisme. Durant la Commune, VEUILLOT vit dans les canons prussiens l'instrument divin de la régénération française, la luxure et la centralisation ayant été abattues. La France, fille aînée de l'Église, devait mieux encore se relever face à la Prusse, terre de LUTHER.

Les bases sociales de la constitution de Louis VEUILLOT étaient la religion, la propriété et la famille, tandis que ses bases politiques favorisaient le suffrage universel, l'hérédité du trône, et le retour des provinces. Le roi, héritier par ordre de primogéniture mâle, nomme les ministres, propose les lois, fait la guerre et la paix, et frappe monnaie. L'assemblée générale, dont il nomme le président, est composée de députés élus par les assemblées de province mais comporte aussi les archevêques, la haute armée, et la haute magistrature.

Dans son analyse des rapports entre l'Église et l'État, VEUILLOT était plus théocratique que BONALD et MAISTRE. Ainsi, en cas d'opposition entre l'intérêt de la nation et celui du catholicisme, le pape a le dernier mot. Sa réorganisation politique et sociale ressemble à celle de BLANC DE SAINT-BONNET mais il avait bien plus foi en le peuple, imaginant une alliance entre le roi et celui-ci, comme au Moyen-Âge, dans le cadre d'une démocratie catholique et royale. TOUZALIN MURET souligne qu'il est intéressant qu'un penseur ultracatholique en arrive aux mêmes conclusions nationalistes qu'un BERRYER ou un MAURRAS. Selon elle, si Rome sait se satisfaire d'un penseur soumis à son autorité, elle a tendance à se comporter en allié peu fiable avec les royalistes.

L'auteur s'intéresse alors aux **Prétendants**. Le comte de CHAMBORD (1820-1887), « Henri V », « l'enfant du miracle », développa des idées en corrélation avec son tempérament austère et dévot²⁷. Il pencha du côté des doctrines les plus réactionnaires du principe autoritaire qu'il représentait. Conscient que ses idées pouvaient inspirer un parti, mais réaliste face à la multiplicité des courants à concilier en vue d'une restauration, il développa le principe d'une monarchie, non de droit divin, mais de tradition et de droit national, qu'il voyait tutélaire et tempérée (deux chambres). Hostile au parlementarisme, il souhaitait s'imposer en roi au pouvoir solide afin de ramener la France vers les sommets. Sous la Monarchie de Juillet, il s'exprima en faveur de l'élargissement du suffrage, jugeant qu'une monarchie, si elle n'avait pas besoin de l'assentiment du peuple, devait lui octroyer le maximum de libertés publiques. Son programme était l'expression d'un point de vue légitimiste classique, mais il reconnaissait que l'Ancien Régime tardif aurait mérité des réformes. Deux sujets l'intéressaient particulièrement. La question sociale : il avait pour idée de favoriser le droit d'association (recréation des corporations). Il se prononça, par ailleurs, en faveur de la décentralisation, le régime représentatif administrant le pays sans le gouverner. Il manifesta un fort intérêt pour l'agriculture.

Au sujet de l'Église, il était en accord avec la plupart de ses soutiens catholiques, insistant sur la nécessité de garantir la souveraineté du pape.

Par peur d'entraîner une guerre civile, il ne souhaitait pas s'imposer par la force. Pourtant, après le refus d'une restauration pacifique en 1873, il suivit certains royalistes dans leur projet de coup d'État (1879, il n'eut jamais lieu).

Influencé par BERRYER puis VEUILLOT, il devint de plus en plus hostile au parlementarisme ce qui peut expliquer son refus du drapeau tricolore, symbole des crimes dont sa famille avait été victime. Par ailleurs, accepter tout compromis aurait fait de lui, pensait-il, un roi constitutionnel sans pouvoir. Il ne réalisa pas, cependant, que ce refus allait briser tout espoir de restauration. En dépit de l'hostilité de son entourage face aux Orléans, n'ayant pas d'enfants, il désigna progressivement le comte de Paris comme son successeur, ce qui est en contradiction avec son idée traditionnelle de la monarchie. Mis à part quelques « Blancs d'Espagne », le roi de France

²⁷ Charlotte Touzalin Muret s'appuie dans son développement sur divers manifestes (2 juillet 1874, 23 octobre 1852, 9 octobre 1870, 5 juillet 1871 et 25 juillet 1872), une lettre à A. de MUN en date du 26 novembre 1878, une lettre du 2 juillet 1874, deux lettres au vicomte DE SAINT-PRIEST du 22 janvier 1848 et du 9 décembre 1866, une lettre au baron de Larey du 31 mars 1860, une lettre à un certain « M... » du 15 novembre 1869, une lettre au marquis DE FORESTA, sa fameuse *Lettre aux ouvriers* du 20 avril 1865, sa *Lettre sur la décentralisation* du 14 novembre 1862. Elle utilise également la biographie de Pierre LUZ (1931) et les *Souvenirs sur le Comte de Chambord* de René MONTI DE REZÉ (1931).

devant être français, la grande majorité des légitimistes reconnurent le comte de Paris comme nouveau prétendant.

Le comte de PARIS (Philippe D'ORLÉANS, 1838-1894) avait connu une existence comparable à celle du comte de CHAMBORD. Éduqué en exil, il dut s'appliquer à développer une doctrine rassemblant ses visions libérales et les aspirations des légitimistes qui venaient de le rejoindre. Pour lui, le pouvoir royal est fondé sur un pacte national. De plus, il souhaite concilier la monarchie traditionnelle et les institutions modernes, tout en critiquant le parlementarisme²⁸. Défenseur du catholicisme, ses idées étaient assez générales pour satisfaire tous les courants royalistes. C. TOUZALIN MURET précise qu'à sa suite le duc d'Orléans puis le duc de Guise ont accepté le soutien de l'Action française.

Le Ralliement²⁹ : la doctrine de l'Église catholique ne semble pas avoir professé une préférence pour un régime politique. Elle s'adapta du temps que l'autorité publique favorisait ses intérêts. Si, lors de la Restauration, elle joua sur le lieu commun selon lequel monarchie et catholicité allaient de pair en France, la chute de CHARLES X entraîna un effet à revers, une certaine défiance des régimes suivants face à l'autorité cléricale.

Le refus du comte de CHAMBORD voyait la République s'enraciner dans les années 1870. Au même moment, un courant catholique redoutait à Rome la propension des royalistes au gallicanisme. Aussi, le souverain pontife LÉON XIII jugea opportun de favoriser les courants sociaux et libéraux du catholicisme, afin de rallier les classes laborieuses. Dans ce cadre, il essaya de convaincre le comte de CHAMBORD d'accepter la République, en vain. L'échec de l'épisode boulangiste, soutenu par des royalistes en l'attente « d'un autre *Monk* » (p. 186) et des catholiques, finit de convaincre le pape de sortir de l'ornière qu'était devenue l'alliance avec les forces politiques réactionnaires. Il en résulta un appel aux « honnêtes Français » en quête de paix à se rallier à la catholicité, qui aurait fait la gloire du pays, sans pour autant avancer sur le terrain d'une domination politique de l'Église.

Le siège romain se concentre surtout sur la sauvegarde des intérêts religieux des peuples, et s'accommode de tout pouvoir assurant le bien-être collectif (qui correspond au respect des intérêts de la catholicité). De toutes façons, le pouvoir civil, quelle que soit sa forme vient toujours de Dieu. Les régimes politiques passent ; seule l'Église est immuable. Pour LÉON XIII, les pouvoirs conservateurs rendus stériles doivent maintenant s'unifier et

²⁸ L'auteur s'appuie sur *La Monarchie française : lettres et documents* (1907).

²⁹ Ch. TOUZALIN MURET cite particulièrement des références d'Action française sur le sujet comme, par exemple, HAVARD DE LA MONTAGNE (1913) et MERMEIX (*Le Ralliement et l'Action française*, 1927).

rallier la cause du Christ. Les hommes qui entendent tout subordonner à un parti (même pour défendre la religion) font de la politique, qui divise, alors que la religion unit.

Autant dire que l'encyclique et les lettres qui suivirent n'engagèrent pas les catholiques à rompre avec les royalistes, mais à accepter la République.

Charlotte TOUZALIN MURET reproche à cette doctrine d'avoir comme conséquence la possibilité de reconnaître des gouvernements ayant des bases douteuses, comme l'usurpation ou l'injustice. De plus, proclamant une sorte de « religion d'abord », elle dénie aux catholiques tout droit de regard face à la nation et la politique, ce qui pouvait dès lors justifier l'anticléricalisme de certains patriotes français. L'idée selon laquelle les gloires du passé étaient liées à la religion renvoyait aux théories de BONALD, MAISTRE, BERRYER et BLANC DE SAINT-BONNET, mais pouvait décontenancer certains royalistes qui y voyaient plutôt l'œuvre de la royauté.

Albert DE MUN, même si royaliste, suivit le pape en songeant que la République aiderait au développement du catholicisme social qu'il promouvait. À l'inverse, le comte D'HAUSSONVILLE³⁰, dans son discours de Nîmes (1891), expliqua que les royalistes ne pouvaient pas obtempérer à cette demande d'adhésion, dès lors qu'ils dénonçaient la République comme premier ennemi de la catholicité depuis un siècle. Le comte de Paris approuva ce discours et dénonça ce Ralliement « dangereux et chimérique ». Il ajoutait qu'il était injuste de traiter de gallicans ceux qui n'acceptaient pas les conseils de l'Autel en matière purement politique.

Certains journaux royalistes refusèrent le Ralliement, et en particulier, *La Gazette de France*. En réaction, le journaliste Urbain GOHIER³¹ essaya même de développer un royalisme non-catholique, voire anticlérical, mais cette proposition n'eut aucun écho. Les royalistes continuèrent simplement à maintenir leurs idées dans le cadre d'une opposition passive basée sur la réfutation du propos romain (rien avoir avec un CASSAGNAC, bonapartiste, qui critique violemment le discours et son auteur).

Les royalistes ne pouvaient critiquer les bases philosophiques du catholicisme sans quoi ils saperaient les fondements de leur propre système social et politique. Après cette affirmation d'un élargissement de la légitimité politique par le pape, ils devraient chercher un nouveau socle sur lequel asseoir la légitimité du monarque. L'auteur indique que cette politique de Ralliement a totalement échoué, en ce qu'elle devait prévenir la Séparation de l'Église et de l'État, qui eut lieu en 1905.

³⁰ Il s'agit d'Othenin D'HAUSSONVILLE, et non de Joseph Othenin Bernard, comme l'absence de précision de l'auteur pourrait le laisser croire.

³¹ Urbain GOHIER, *L'Armée contre la nation*, 1899.

Les royalistes ont proposé leurs propres solutions aux questions sociales posées par la Révolution industrielle. Si BERRYER, CHAMBORD et VEUILLOT se sont penchés sur ces problématiques, **René de LA TOUR DU PIN DE CHAMBLY** (1834-1924)³² représente le chef de file de ce royalisme social, figure de transition entre les philosophes légitimistes du XIX^e siècle et l'Action française à laquelle il collabora, même s'il ne s'identifiait pas totalement à elle.

Issu de la vieille noblesse, il fit carrière dans l'armée (guerres de Crimée, d'Italie, d'Algérie) avant de devenir attaché militaire à Vienne. Admirateur de « Henri V », leurs idées semblaient très proches. Il quitta l'armée en 1882, aida à la fondation de TRADITION ET PROGRÈS et participa à *La Revue catholique*, puis à l'Action française. Même s'il ne suivit pas le Ralliement, il garda une grande amitié pour Albert DE MUN (1841-1914).

LA TOUR DU PIN était anti-individualiste : l'homme est essentiellement d'essence sociale et historique. Comme BLANC DE SAINT-BONNET, qu'il admire et qu'il cite souvent, les hommes sont associés pour apprendre à mieux s'aimer les uns les autres. L'individualisme est l'ignorance de la loi divine.

Il vit la société comme un organisme vivant que la Révolution avait détruit. Le désordre social ne peut être éliminé qu'en revenant sur cette rupture avec la religion, provoquée par le libéralisme politique et économique, ou encore en supprimant cette Déclaration des droits de l'Homme qui ne contient aucune mention concernant le corps social.

Il ne discuta pas de la souveraineté de manière abstraite. L'autorité est un droit national indispensable à l'existence de la société. Le pouvoir du roi est né des nécessités du peuple ; tel est le principe de la monarchie nationale et traditionnelle. Le roi de France a été investi par Dieu, l'acclamation populaire étant un consentement, les libertés publiques forgées par les siècles soulignant la reconnaissance d'un protecteur. Les siècles ont eu beau modifier les coutumes et les institutions, rien n'interrompt la continuité historique du pouvoir royal.

La monarchie française est nationale, militaire et tempérée (la nation est incarnée par la Maison de France ; le roi a toujours été soldat par nécessité et par utilité ; la monarchie n'était pas totalement absolue).

Le caractère de la monarchie s'est formé petit à petit par la christianisation du pouvoir suprême, le consentement de la nation par ses représentations, enfin la loi salique (Jeanne d'Arc a consacré ces trois principes). La constitution devait être, comme l'indiquait LE PLAY (1806-1882), démocratique dans la commune, aristocratique dans les provinces, monarchique dans l'État. LA TOUR DU PIN oppose clairement la monarchie nationale à

³² L'auteur s'appuie souvent sur la biographie de Charles BOUSSAN (1931).

l'Ancien Régime. Si la première marquait l'accord entre le roi en ses conseils et le peuple en ses États, la seconde, absolutiste et césariste, était une conséquence des guerres de religions, qui avaient contraint le roi à centraliser les pouvoirs. L'abolition de la royauté était une anomalie de l'évolution historique, due à une philosophie révolutionnaire antinationale.

En créant de nouvelles traditions dans un pays détruit, la Restauration s'est donnée graduellement comme maître le parlementarisme incompétent, irresponsable, et absolu dans son libéralisme.

Selon LA TOUR DU PIN, une analyse du corps social montre que les familles et les groupes sociaux sont les vrais éléments de la représentation. Si les hommes doivent avoir certains droits personnels, et des droits communs, ils proviennent de l'organisation sociale, reconnue par le gouvernement. Ces droits sont une partie de la constitution nationale, basée sur la tradition. La liberté était alors définie comme l'absence de restrictions ; pour LA TOUR DU PIN, elle était sociale, chrétienne, et dépendait du libre jeu des institutions.

Un corps social ne devrait pas représenter les individus mais bien plus les corps sociaux, les éléments organiques (fiefs, communes, corporations...); source de compétence, d'indépendance, et de prudence, soit tout le contraire de l'opinion publique. LA TOUR DU PIN était aussi favorable à la création d'une aristocratie terrienne, source de distinction, de prestige et d'autorité. En plus de cette pairie, qui doit être une classe politique et non sociale, et outre les propriétaires et les militaires, trois autres types d'intérêts doivent être représentés : les payeurs de taxe au sein d'une chambre des députés (famille), les corps de l'État (Église, universités, corporations) et les associations professionnelles consultées sur les questions techniques ou économiques. Mais ces chambres n'auraient aucune autorité en matière d'administration ou de législation, domaine réservé du roi, et dans une certaine mesure aux États provinciaux et généraux.

La structure politique de l'État selon LA TOUR DU PIN était fondée sur une organisation corporative de l'industrie, des professions et du pays. Hostile au socialisme, cette vision se base sur les liens de dépendance entre le capital et le travail, le corporatisme donnant des droits aux deux ensembles. Outre l'accumulation d'un patrimoine de savoirs et de finances, la corporation a pour fonction de représenter les intérêts de tous au sein du gouvernement corporatif. Au sujet de la terre, il indique que la société a uniquement des droits sur elle et l'individu uniquement une tenure.

Favorable à la décentralisation, il songeait à des assemblées provinciales concentrant les représentants des corporations, et dirigées par un officier permanent désigné par le pouvoir central.

LA TOUR DU PIN était hostile à la vision libérale de l'Église libre dans l'État libre, l'homme étant d'essence religieuse et l'ordre social correspond à des vues de la religion. Tout ce qui n'est pas chrétien doit être banni ; du moins, les dissidents doivent être traités en étrangers. Son antisémitisme se basait sur la vision d'un juif parasite, accapareur des biens et méprisant l'intérêt général de la société.

Comme les théocrates, LA TOUR DU PIN voit dans l'homme un être social et historique, ce qui ne l'empêche pas de saluer l'esprit d'initiative. Sa conception corporative voulait substituer la coopération à la compétition dans le champ économique. Son système monarchique devait promouvoir les principes d'unité et de continuité. LA TOUR DU PIN voulait remplacer la conscience de classe par l'esprit de corps. Il était hélas fort délicat d'établir un nouveau système tandis qu'un autre ne faisait que s'enraciner davantage. Sa conception rationnelle de la monarchie le rapproche des meneurs de l'Action française. Plus libéral que les théocrates, il distingue la monarchie et l'absolutisme centralisateur. Cette synthèse du royalisme autoritaire doit également beaucoup à l'auteur espagnol Donoso CORTÈS (1809-1853, qu'on compare souvent à MAISTRE ou BONALD), qu'il cite constamment. Son ouvrage *Vers un ordre social chrétien* (1907) contient ce qu'il y eut de plus valable dans la théorie du royalisme autoritaire.

Bilan critique

Il convient de saluer un tel travail de compilation des pensées royalistes françaises aux XIX^e siècle, qui essaie le plus souvent de les mettre en perspective dans le cadre de diverses comparaisons. Certaines limites sont à remarquer cependant. En présentant chaque auteur selon un même plan (questions de la souveraineté, du caractère de la royauté, des rapports État/religion), Charlotte TOUZALIN MURET peine parfois à restituer la richesse des pensées et plus précisément leurs articulations. Elle finit parfois par minorer voire passer sous silence des thèmes majeurs. On insistera, à cet égard, sur l'absence de réelle analyse concernant la théorie du langage de BONALD. On notera, à l'inverse, les efforts qu'elle produit pour le différencier de MAISTRE.

Par ailleurs, la réorganisation rigide opérée par l'auteur donne à sa présentation des airs monotones et scolaires. Cette impression semble renforcée par les classifications en différents courants qui ne se justifient pas toujours, comme en témoigne des redites sur les doctrinaires (une partie sur ROYER-COLLARD où il est question DE BARANTE et GUIZOT, qui interviennent à nouveau bien plus tard mais sous l'appellation de « monarchistes libéraux »).

Son plan aurait pu être bien plus efficace, ce qui aurait donné davantage de clarté à son exposé. Au lieu de seize chapitres, il aurait été préférable qu'elle divise son essai en quatre parties : l'une sur les royalistes autoritaires, l'autre sur les royalistes libéraux, une troisième sur les royalistes sociaux, enfin une dernière sur l'Action française. Un tel découpage lui aurait permis de faire apparaître avec plus de force les écarts existants entre les différentes théories au sein de ses développements. Son tort fut peut-être de vouloir absolument chercher des chefs de file emblématiques de chaque moment royaliste.

Une telle optique l'a forcée à opérer des choix arbitraires. Ainsi, pas un mot sur Antoine DE RIVAROL (1753-1801), Augustin BARRUEL (1741-1820), ou Jacques MALLET DU PAN (1749-1800). Au sujet des royalistes sociaux, elle oublie Alban de VILLENEUVE-BARGEMONT (1784-1850). Elle ne fait nulle mention de l'activité des penseurs monarchistes de l'extrême fin du siècle, qui présente pourtant des cas d'études originaux, tels que le royalisme nationaliste et populiste du comte provençal Jean DE SABRAN-PONTEVÈS (1851-1912)³³.

Dans l'ensemble, si elle fait des efforts pour glisser quelques indications biographiques, son exposé comporte peu de références à la chronologie³⁴. Dans un même temps, elle consacre une partie au Ralliement ce qui semble attester qu'elle a le souci de la contextualisation, en essayant de montrer comment les évolutions de la doctrine papale vont peser sur les choix royalistes. Globalement, sa méthodologie porte toutefois son étude vers la sphère de la philosophie politique.

Enfin, autre problème de taille, sa bibliographie mélange sources, témoignages et travaux (p. 305-320), et certains documents cités au cours de l'exposé sont absents du catalogue final. Au sein même des études, elle mêle, en outre, les essais académiques à des écrits plus politiques. Pour exemple, au secours de sa démonstration sur BERRYER, elle cite *Les Idées de Berryer* par *Marchand*, qui fut publié en 1915 par la Nouvelle Librairie nationale et préfacé par Charles Maurras.

³³ Sur son action politique, voir Bertrand JOLY, « Le parti royaliste et l'Affaire Dreyfus », *La Revue historique*, t. CCLXIX/2, n° 546, avril-juin 1983, p. 313-317.

³⁴ Pour rendre notre compte-rendu lisible, nous avons dû ajouter des dates, qui étaient absentes dans l'ouvrage de TOUZALIN MURET.

Charlotte TOUZALIN MURET et les idées de l'Action française : analyse d'un essai d'histoire immédiate

La présence de l'Action française ne se limite pas à ses quelques assertions bizarrement sibyllines, et Charlotte TOUZALIN MURET poursuit son étude sur trois chapitres consacrés à l'Action française, qui représentent pratiquement un tiers du volume. Ce faisant, elle dépasse le simple cadre de l'histoire conventionnelle pour aborder un terrain d'histoire immédiate, compte tenu qu'elle tente d'analyser, selon des modalités historiennes, des événements qui sont très contemporains de son temps de rédaction. Ainsi, l'universitaire américaine a cru bon de rencontrer Charles MAURRAS, ou du moins de correspondre³⁵ avec lui.

Consciente de la présence d'une multiplicité d'influences aux origines de l'Action française, elle choisit de se concentrer, tout d'abord, sur les inspirations non-royalistes. Démontrant comment l'Affaire DREYFUS a ranimé la guerre des Frances (l'une conservatrice, traditionniste, catholique; l'autre individualiste, démocratique et anticléricale), l'auteur dépeint la gestation d'une A.F., critique virulente de la République, au sein de l'effervescence nationaliste d'alors. Charles MAURRAS, Henri VAUGEOIS (1864-1916), Lucien MOREAU, Maurice PUJO (1872-1955), rejoints par Jacques BAINVILLE (1879-1936) et Léon DAUDET (1867-1942) constituent, à ses yeux, le noyau dur de ce mouvement antiparlementaire et antirépublicain par nationalisme. Cette analyse témoigne qu'elle méconnaît dans les détails la naissance du groupe, dominé dans les premiers temps par VAUGEOIS et PUJO, qui ne prétendaient pas abattre la République. On pourrait voir là l'emprise d'un MAURRAS souhaitant donner une image monolithique du groupement néoroyaliste, et

³⁵ « Monsieur Charles MAURRAS m'a donné des informations de qualité au sujet de l'A.F., et je lui suis reconnaissante pour sa constante gentillesse et courtoisie », p. viii.

manifestant sa domination intellectuelle jusque dans une réécriture de l'histoire de l'A.F.

« Le nationalisme d'Action française est essentiellement intellectuel et culturel. » Il semblerait que Ch. MURET ne connaisse guère l'existence des Camelots du roi. Elle poursuit sur un examen de la rationalité du nationalisme d'A.F. au sein de leur profession de foi du 15 novembre 1899 (la société est fondamentale pour l'homme et il ne peut aspirer qu'à sa préservation ; la nation est aujourd'hui la forme de société la plus complète et stable ; la France vit dans la menace de la rivalité des factions ; il est du devoir des Français de se rassembler au sein de la nation et de promouvoir la vérité nationale). Leur croyance en la valeur de tradition, et leur solidarité avec le passé prérévolutionnaire les séparent des patriotes de gauche. Comme BARRÈS (1862-1923), ils considèrent que l'individu est un moment dans une longue culture marquée par la succession des générations. L'individu doit, pour créer les futures générations, se nourrir de l'expérience cristallisée dans la coutume et la tradition.

Pour eux, la culture et le caractère français correspondent au plus haut degré de civilisation. Au moment du règne de LOUIS XIV, la France était le pouvoir dominant en Europe. Au début du XX^e siècle, elle se situait à égalité voire au-dessous des grandes puissances européennes. Il est donc logique, pour Charlotte TOUZALIN MURET que des Français réfléchissent sur ce déclin. Les hommes de l'Action française attribuent cet effacement relatif à la désorganisation politique et sociale causée par la Révolution et ses doctrines. Leur but est donc d'unir tout ceux qui aiment vraiment la France, sa culture, sa tradition, son passé afin de lutter pour la mise en place du système politique conforme au caractère et à l'histoire nationale : la monarchie traditionnelle et autoritaire.

Afin de combattre les idées révolutionnaires, ils avaient besoin d'un corps de doctrine et « ils prirent ses idées de sources variables à condition qu'elles soient en harmonie avec le schéma général de leur pensée. Ils se sont référés aux théories de la monarchie développées par BONALD, MAISTRE, BALZAC et le Comte de CHAMBORD, et aux théories sociales de LA TOUR DU PIN. Ils soulignèrent aussi que beaucoup de penseurs du XIX^e siècle qui n'étaient pas royalistes avaient développé des pensées anti-révolutionnaires dont pouvait s'accommoder la théorie monarchique » (p. 224).

La plus importante des sources non-royalistes de l'A.F. fut le positivisme d'Auguste COMTE (1798-1857). L'application des méthodes de l'induction scientifique à la société, renvoyant à des lois invariables de la nature, pouvait raisonnablement séduire une école néoroyaliste alors qu'un point de vue naturel, appuyé sur les convictions religieuses, avait été développé non seulement par BONALD, MAISTRE, BLANC DE SAINT-BONNET et les autoritaires, mais

aussi par CHATEAUBRIAND, ROYER-COLLARD et GUIZOT. Les hommes de l'A.F. voyaient l'établissement de l'ordre au travers de l'autorité, de l'ascendance d'une élite, et de la tradition. À l'inverse de nombreux royalistes de tradition, ils n'étaient souvent pas croyants ce qui les empêchait de se baser sur la Révélation comme socle de la morale et de la politique. Le positivisme avait aussi l'avantage de convaincre les agnostiques par le biais de la raison, comme les croyants l'étaient par le biais de la foi. Les idées positivistes sur la constitution de la société, la législation, la famille, l'éducation et la nécessité d'une autorité générale s'accordent avec la théorie royaliste et catholique, et semblent ainsi lui donner une confirmation scientifique. Pour MAURRAS, les royalistes peuvent être soit croyants, invoquant le droit divin, soit positivistes, en se référant aux lois naturelles de l'histoire. Cette accointance justifie une alliance entre positivistes et catholiques.

L'attrait du positivisme s'explique par son respect pour l'ordre, les progrès étant selon COMTE un développement graduel de l'ordre, la soumission étant la base du développement. Comme les théocrates, COMTE dénie le droit à une moralité indépendante. La libre pensée lui semble contraire à la véritable organisation sociale (« insurrection morale de l'individu contre la race »). C'est la société qui prime face à l'individu, ce qui semble remarquable pour les hommes d'A.F. qui enseignent le sacrifice de ce dernier au profit du groupe. COMTE admettait également l'avantage d'un gouvernement où l'autorité se transmet de la même manière que la propriété, c'est-à-dire par l'hérédité.

Si COMTE fournit une contribution indéniable à la pensée, la sociologie n'en reste pas moins une science parfaitement inexacte et ses déductions politiques basées sur l'expérience historique la rapproche de la théorie politique et l'éloigne des chimistes et des physiciens. Peut-être est-ce pour cette raison que MAURRAS préférait revendiquer une « politique positive » ayant plus de valeur qu'une « philosophie positive ». Charles MAURRAS trouva donc dans le positivisme ce qu'il voulait : une méthode systématique à la fois précise et générale, une « *summa theologica* » basée sur l'étude rationnelle du fait.

Si les fins immédiates de l'A.F. étaient politiques, MAURRAS reconnaissait qu'un changement de gouvernement devait s'accompagner de changements sociaux et économiques. Voilà pourquoi, contre un libéralisme intimement lié à la démocratie, il se réfère à la pensée de LE PLAY (1806-1882), qui, comme BONALD, MAISTRE, et bien d'autres, s'appuie sur la famille, l'autorité paternelle, la religion, la souveraineté absolue, la propriété (communale, familiale, corporative). L'inviolabilité du mariage, l'autorité du père, sa liberté de tester, promues par LE PLAY, s'opposent à la conception instable de la famille née de la Révolution, qui est à l'origine de la baisse de la natalité dans l'hexagone. Sa défense de la propriété dans l'intérêt des familles

est comparable à l'opposition de BONALD contre le partage successoral. Sa doctrine est en accord avec tous les enseignements de l'Église et de nombreux royalistes comme BERRYER, BLANC DE SAINT-BONNET, et LA TOUR DU PIN. Sa méthode objective et son refus de l'humanitarisme renvoient au positivisme des hommes de l'A.F.

TOUZALIN MURET évoque alors le cas du « soutien » de FUSTEL DE COULANGES (1830-1899), cédant à la récupération opérée par le groupement. Sur PROUDHON (1809-1865), elle démontre, en revanche, comment MAURRAS et DIMIER (1865-1943) se sont concentrés sur son versant nationaliste, en critiquant ou minorant les désordres et contradictions de sa pensée anarchisante de même que sa méthode abstractionniste et utopiste. Antilibéral, antirousseauiste, décentralisateur, sa défense du droit à la révolte le rapproche de l'idée de coup d'État professée par MAURRAS, qui dénie pourtant tout droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« Les royalistes d'aujourd'hui voient en TAINÉ (1828-1893) l'instigateur le plus influent du mouvement « contre-révolutionnaire » en France »³⁶. Critiquant l'enthousiasme de MICHELET (1798-1874) et THIERS dans leur description de l'homme révolutionnaire, il suit MAISTRE et BONALD dans leur dénonciation de l'homme abstrait au profit de la « chose publique », perpétuelle fondation produite par la contribution des générations qui se sont succédées. La base de sa théorie fut la raison d'État. Il n'avait pas la même admiration que MAURRAS pour le catholicisme, bien qu'il reconnût la valeur sociale de l'Église.

Le RENAN (1823-1892) de *La Réforme intellectuelle et morale*, décrivant une France qui s'est suicidée en décapitant son roi, ou le BARRÈS nationaliste et décentralisateur, appartiennent aussi à ces auteurs promus par les hommes d'A.F. comme combattant les idées de la Révolution.

Charlotte TOUZALIN MURET choisit de consacrer un chapitre consistant à **la pensée de Charles MAURRAS**³⁷. Définissant l'Action française comme une organisation pour la propagande et l'action contre-révolutionnaire, elle souligne que l'organe le plus retentissant du mouvement consiste en un journal bien écrit, dirigé par Charles MAURRAS et Léon DAUDET, qui exerce une

³⁶ Cf. DIMIER, *Les Maîtres de la Contre-Révolution*.

³⁷ Son analyse s'appuie sur *La Démocratie religieuse, L'Enquête sur la monarchie, Au signe de Flore, Anthinéa, Romantisme et Révolution, La Musique intérieure, Quand les Français ne s'aimaient pas, De Démos à César, Le Chemin de Paradis*, ou encore *L'Action française et le Vatican*. Elle consacre dans sa bibliographie des passages importants à des auteurs proches de MAURRAS, qu'elle ne fait qu'évoquer rapidement dans son développement. Aussi, sa bibliographie sur les penseurs royalistes du XIX^e siècle paraît pauvre par rapport à celle des auteurs de l'A.F.

influence sur une partie de l'opinion publique, en particulier sur la jeunesse des classes bourgeoises.

Pour l'auteur, MAURRAS représente le penseur le plus profond, le plus systématique et le plus emblématique du courant. Après avoir précisé ses origines latines, Ch. TOUZALIN disserte sur sa surdité, qui expliquerait largement le dogmatisme du journaliste en raison d'un rapport problématique à la réalité. Elle rappelle qu'il se refuse à dire « qu'il était né royaliste », mais indique que certains de ses ancêtres, dont sa mère, étaient attachés à la monarchie. Arrivé à Paris dans l'intention de devenir critique littéraire, deux axes vont le conduire à la monarchie : l'amour de sa Provence natale, qu'il vit mieux après son départ d'Aix ; son patriotisme, qu'un voyage en Grèce anima particulièrement. L'Affaire DREYFUS servit de catalyseur pour passer à l'action. L'auteur fait peu mention de son antisémitisme ou de son antigermanisme.

Son tempérament fut celui d'un aristocrate et d'un artiste. Si son positivisme est emprunt de pragmatisme et de réalisme, la perte de la foi l'a amené vers un scepticisme profond. MAURRAS n'est ni un mystique, ni un matérialiste, mais un esthète dévoué à la perfection de la culture latine et à l'esprit classique de la France d'autrefois.

MAURRAS est particulièrement anti-individualiste. Les hommes ont besoin les uns des autres, et c'est la société, succession de générations, qui produit les individus. La société humaine est composée de familles qui trouvent naturel de vivre en groupe. En politique, l'individualisme donne lieu à la Révolution ; en religion, à la Réforme ; et en esthétique, au romantisme. Ces trois courants sont antisociaux et doivent être condamnés.

La vie est dirigée par des lois mystérieuses. La science a découvert certaines d'entre elles se rapportant à la nature. L'histoire et l'expérience permettent d'en connaître d'autres sur les questions politiques et sociales. L'ordre semble supérieur à la liberté des individus en préservant la société de l'anarchie ; société par laquelle l'homme existe. La soumission des individus est le fruit d'un respect de la tradition commune. Comme les théocrates, il se prononce contre la tolérance, tout en admettant un certain esprit de curiosité et une certaine ouverture d'esprit. L'autorité est le moyen d'assurer la soumission des individus. Elle vient « d'en haut » et n'est pas issue du consentement des individus, ROUSSEAU étant vu comme un sophiste promoteur de la force et de la violence. La forme moderne d'organisation sociale est la nation, qui a remplacé le catholicisme depuis la Réforme. La nation comporte les morts, les vivants, le territoire, ses influences, ses trésors, son langage et son esprit. La conscience nationale touche particulièrement l'élite qui elle seule peut saisir qu'elle procède d'une nécessité de l'organisation humaine. La continuité est le principe de vie de la nation.

La critique de la démocratie et de la République représente une part importante du travail de MAURRAS. « Le nationalisme est une révolte contre l'erreur révolutionnaire des « droits de l'homme ». Les institutions doivent être jugées non par rapport aux mérites théoriques mais au vu des résultats pratiques. La République n'offre que de mauvais résultats. Elle a sapé l'autorité, détruit les fondations de la vie sociale (la propriété, la famille, la religion). Elle a détruit l'ordre économique des corporations pour le remplacer par le néant du « laissez faire ». La République a montré qu'elle était plus absolue que la monarchie.

Charlotte TOUZALIN MURET rappelle la critique de la politique étrangère républicaine formulée par MAURRAS (*Kiel et Tanger*) : faiblesse, instabilité, justifiant particulièrement le retour d'une famille régnante.

MAURRAS récuse la théorie du droit divin, en ce que la légitimité est justifiée par les résultats du pouvoir. L'arbre doit être jugé par rapport aux fruits. L'autorité royale fut exercée au nom de Dieu, mais tout vient de lui pour le croyant, et, en fait, la royauté trouve une source particulière dans le droit historique, en ayant promu l'esprit français d'unité et d'autorité couronné par huit cent ans d'histoire. Instituée par la force, elle a l'avantage d'être héréditaire au sens strict du terme et correspond au travail sempiternel d'un homme, ce qui explique qu'elle soit source de prospérité.

La monarchie qu'il veut restaurer n'est pas absolue mais autoritaire avec une phase de dictature à ses débuts, puis des républiques soumises au pouvoir permanent du roi (hérédité du trône, destruction du Parlement, dévolution territoriale, administrative, professionnelle, religieuse, et morale). La création d'une aristocratie, l'élite du pays, n'est rien pour assurer ce programme face à la décentralisation, point fondamental et naturel. À cette fin, il réclame la restauration des provinces, l'autonomie des universités, la fin du partage successoral, l'autonomie syndicale, et le retour des congrégations.

L'attitude de MAURRAS par rapport à l'Église et au catholicisme est un point important de sa théorie. S'il ne croit pas en ce qu'il appelle « le magnifique poème » de la théologie chrétienne, il se montre dévoué au catholicisme en tant que force d'ordre, et esthétique visant un idéal de perfection sociale. Les schémas métaphysiques de l'Église semblent, en revanche, le répugner, en ce qu'ils favorisent une chrétienté non catholique et un esprit d'anarchie dont témoigne le libéralisme judéo-protestant des ROUSSEAU, LUTHER et KANT. MAURRAS souligne que les positivistes et l'Église s'accordent sur la valeur du catholicisme concernant la nation et l'humanité. Il réprouve le gallicanisme, qui s'apparente au refus du chef, de la hiérarchie, de l'autorité, de la légitimité et de la tradition. Le Ralliement était, à ses yeux, une immense erreur.

L'étude des rapports entre MAURRAS et le Saint Siège dévoile certainement le nœud des intentions de Charlotte TOUZALIN MURET, « une des

caisses de résonance majeure de la condamnation de 1926 [étant] l'Amérique, où le catholicisme connaît une période de renouveau intellectuel »³⁸. Carlton J. HAYES, spécialiste des mouvements nationalistes dans la France du XIX^e siècle, converti au catholicisme en 1924, peut être considéré comme le tenant de ce courant au niveau des études universitaires. « Bien des thésards des années trente qui ont travaillé sur MAURRAS lui ont rendu un hommage appuyé dans leurs travaux »³⁹. Charlotte TOUZALIN MURET ne déroge guère à la règle et son étude est dédiée au maître : « *To Carlton J. H. Hayes, in grateful admiration* ». Alors que les catholiques sont en minorités aux États-Unis, étant notamment une des cibles du Ku Klux Klan, l'Église connaît une romanisation rapide dans la proximité de courants favorables à l'Action française, des campagnes de presse américaines s'étant alarmées face aux positions pontificales contre la liberté religieuse et la séparation de l'Église et de l'État, alors que des catholiques prétendaient à des postes politiques d'importance.

On comprendra mieux que, tout au long de plusieurs de ses chapitres, Charlotte TOUZALIN MURET consacre un point, souvent important, aux positions respectives des divers penseurs royalistes par rapport à la catholicité et l'Église, et qu'elle insiste souvent sur la ligne de séparation entre catholiques et protestants. Enfin, on est en droit de songer qu'en présentant un GUIZOT, protestant, mais favorable au régime concordataire, elle s'essaie à faire du prosélytisme masqué. Mais de quel prosélytisme s'agit-il ? Le cas de notre auteur semble extrêmement complexe quand on songe que son mari était protestant et proche de l'Action française. Il serait douteux de considérer que ses convictions furent les mêmes que celles de son époux, mais cette possibilité n'est pas à exclure. Il est vrai que le point de vue de GUIZOT pouvait séduire des « sullystes », protestants mais défendant l'Église de l'ordre.

La condamnation de l'Action française l'oblige à faire preuve de maintes délicatesses, d'une part, parce que le sujet est brûlant ; d'autre part, parce qu'il lui pose visiblement un cas de conscience (d'ailleurs, le terme « condamnation » n'est pas employé). Ainsi, elle indique que la volonté maurrassienne d'unir catholiques et non catholiques au sein de l'A.F. l'a amené, bien qu'il fit tout pour l'éviter, à entrer en conflit avec l'Église. Sa remise en question de la Révélation et les insinuations du Chemin de Paradis (il y présente deux Christs, l'un à l'intérieur et l'autre à l'extérieur de l'Église — le Jésus protestant qui a perturbé LAMENNAIS.). Il est compréhensible que certains catholiques aient été choqués d'avoir trouvé en cet homme le principal défenseur de la foi catholique. L'Église avait aussi peur de l'influence de l'A.F.

³⁸ Bruno Goyet, « Maurras en Amérique », *Charles Maurras*, p. 43.

³⁹ *Idem*, p. 46.

sur la jeunesse, en tant que pouvoir concurrent. L'auteur parle même de « jalousie ». MAURRAS insistait pour dire que les catholiques n'avaient jamais eu à être troublés par une influence diabolique ou hérésiarque au sein de son mouvement. Par ailleurs, le but principal de l'A.F. était la Restauration, les questions religieuses venant par la suite.

Pour TOUZALIN MURET, la condamnation est clairement politique. Le Ralliement de LÉON XIII et les événements de 1926, initiés par PIE XI, procèdent d'un même axe papal, l'anticléricalisme s'étant apaisé dans une Troisième République, qui a d'ailleurs à nouveau une ambassade au Vatican. L'auteur précise que les canons pacifistes et internationalistes de la papauté ne pouvaient que soutenir la politique d'apaisement d'Aristide BRIAND. Toutefois, elle reconnaît que la critique virulente des catholiques libéraux initiée par MAURRAS mettait en difficulté le Saint-Siège promoteur d'un esprit de modération et de diplomatie. Le conflit était inévitable, mais il est surprenant que le délai précédant son déclenchement ait été aussi long⁴⁰.

L'élève de HAYES revient alors à la charge : « En étudiant le conflit en lui-même, il est difficile de dépasser la conviction selon laquelle il fut entièrement mené en vue de détruire l'A.F. [...] Beaucoup d'accusations proférées contre MAURRAS étaient infondées » (p.270). Charlotte TOUZALIN MURET s'agace de ceux qui lui reprochent d'instrumentaliser le catholicisme et les catholiques au profit de la cause royale. D'après elle, l'admiration de MAURRAS pour le catholicisme est profonde et sincère. Elle indique notamment le caractère dérisoire des attaques de Monseigneur ANDRIEU. Revenant, plus académiquement, à la comparaison des doctrines royalistes, elle indique que le « *non possumus* » de MAURRAS fait écho à celui d'HAUSSONVILLE lors du Ralliement, mais que l'attitude de Rome vis-à-vis de l'A.F. est encore plus dure que celle de LÉON XIII par rapport aux royalistes de son temps. Ch. TOUZALIN MURET s'étonne qu'on condamne un journal qui ne discute ni la théologie, ni le dogme. Une telle politique a en tous les cas mis les catholiques devant un dilemme difficile, forcés qu'ils furent de choisir entre le bien du pays et les ordres du pape.

Elle conclut l'exposé présentant la doctrine de MAURRAS sur le thème d'une possibilité de restauration. Cette dernière lui semble indispensable à la force et à la prospérité du pays. Cette restauration est plus facile qu'il n'y paraît, demandant juste un chef charismatique supportant la couronne. « L'histoire a souvent été faite par des minorités énergiques, que les masses ont toujours suivies » (p. 273). TOUZALIN MURET remarque aussi qu'en son

⁴⁰ Est-ce une référence implicite aux premières mesures initiées sous PIE X et BENOÎT XV ? Nous ne saurions dire si TOUZALIN MURET fut au courant de ces éléments.

temps, les idées révolutionnaires sont attaquées de tous les côtés, avec une tendance de retour à la tradition.

Pour arriver à cette restauration, elle s'accorde avec Charles MAURRAS pour créer un état d'esprit royaliste. La force est aussi nécessaire que légitime. Cette révolution violente serait populaire, car « la France aime l'autorité » (p. 279). À cette fin, il faudrait une bande d'hommes résolus et prêts à profiter de n'importe quelle occasion. Un tel « coup de force » pourrait prendre la forme d'une mutinerie (comme en 1907, à Béziers), ou d'un soulèvement populaire, voire les deux ensemble. De telles choses ne sont pas impossibles d'après MAURRAS⁴¹, qui se rappelle les occasions manquées par les hésitations de BOULANGER et DÉROULÈDE. Ce qui est nécessaire, c'est une doctrine et un chef qui serait prêt à profiter d'un moment d'émotion nationale pour répondre à l'appel du pays en péril. Ce chef existe, c'est le roi.

L'exposé des doctrines royalistes aurait pu, au fond, s'arrêter ici. Bizarrement, l'auteur choisit de rajouter un chapitre sur les autres membres remarquables de l'A.F., mais surtout, alors qu'elle vient de manifester une sympathie assez visible pour MAURRAS, elle prend le contre-pied total de son propos dans une critique de la doctrine maurrassienne.

Léon DE MONTESQUIOU (1873-1915) développa des théories se rapprochant de celles de MAURRAS, et en particulier la soumission de l'individu au bien public dans le cadre d'une monarchie nationale, traditionnelle, et décentralisée, mais il le fit avec plus de modération. Vient le tour de DAUDET vu comme un polémiste et un pamphlétaire acerbe. Jacques BAINVILLE est un historien fin connaisseur des affaires étrangères, qui aurait pu prétendre à de hauts postes institutionnels s'il n'avait pas été royaliste d'Action française. Elle cite encore VAUGEOIS et DIMIER et termine sur les « convertis » : Jules LEMAITRE (1853-1914), Paul BOURGET (1852-1935), et Charles BENOIST (1861-1936).

Au sujet de l'influence de l'A.F., l'auteur pense qu'il ne faut pas l'exagérer même si elle dépasse largement les cadres du mouvement, en proposant divers éléments d'alternatives aux Français déçus par le modèle tertio-républicain. Sa théorie, déclare MAURRAS⁴², n'est pas nouvelle, il s'agit plutôt d'une reformulation de ses prédécesseurs royalistes. Il y a là une part de vérité en

⁴¹ L'ouvrage fut publié en 1933. Qu'aurait écrit TOUZALIN MURET suite au désistement du 6 février 1934, même si l'on sait aujourd'hui que cette journée souhaitait surtout ramener au pouvoir les conservateurs ?

⁴² Ces parties sur l'A.F. ne donnent pas toujours lieu à des annotations précises. L'auteur aurait-il fait des entretiens avec MAURRAS sans les avoir formalisés autrement que par quelques assertions au sein de son développement ? Si tel est le cas, on aurait affaire à un cas patenté d'utilisation de source orale hors cadre méthodologique.

ce que les arguments contre l'individualisme et la démocratie sont essentiellement les mêmes que ceux de BONALD et MAISTRE. Sa conception de la monarchie est basée sur les idées de VEUILLOT, BERRYER, et le Comte de CHAMBORD ; et sa théorie sociale est issue de celle de LA TOUR DU PIN.

Il a, en outre, assemblé sa doctrine dans un système cohérent, le plus complet et le plus logique depuis ceux des théocrates, et il leur a fourni une base d'autant plus ferme en les alliant au nationalisme. En abandonnant leurs arguments religieux et métaphysiques, il a donné un nouveau souffle à la pensée royaliste. Ces arguments pragmatiques touchent plus le public que les traités théoriques des théocrates ou de BLANC DE SAINT-BONNET. On peut considérer que la combinaison du positivisme et du nationalisme comme base d'une doctrine royaliste autoritaire est la contribution de MAURRAS à l'histoire des idées politiques.

S'accordant sur sa critique de l'humanitarisme naïf, elle ne pense pas pour autant que la nation soit la forme ultime de l'organisation sociale. L'universitaire américaine trouve également le nationalisme de MAURRAS dangereux en ce qu'il s'est forgé face à la crainte de l'envahisseur, et en ce que son idéal tourne autour de la concentration et de l'épuration⁴³. Son nationalisme le pousse aussi à ne pas comprendre les autres pays et à avancer des théories fantaisistes (elle cite pas exemple son idée selon laquelle la reine Victoria aurait fomenté l'Affaire DREYFUS afin de ralentir l'avancée de MARCHAND en Afrique orientale). À tout voir par le filtre du nationalisme, il finit par avancer des propos « curieux » (par exemple, il dit que les juifs ont des retards d'intelligence, et qu'ils ont un vocabulaire d'enfant). Il est l'illustration de la tendance française au fanatisme intellectuel et à la passion des idées. MAURRAS est parfois injuste quand il critique la République. S'il a raison de dire que la France s'est relevée après la guerre de 1870 grâce au patriotisme, il oublie de dire que l'instrument d'une telle politique a été la République, qui a contribué, entre autres choses, au développement de son Empire colonial. Le paradoxe voulut également, que nombre de ces critiques furent saluées par des auteurs non-royalistes, et ont permis à la République de s'amender, et donc de s'enraciner mieux encore (Marcel SEMBAT, Jules ROCHE, Robert DE JOUVENEL, Émile FAGUET).

Engagé dans la lutte politique, comme GUIZOT, il n'était nullement philosophe ce qui peut justifier la tonalité violente de son propos. Il professe l'utilisation de méthodes révolutionnaires pour établir un gouvernement conservateur et autoritaire, comme le fascisme italien.

⁴³ Et non l'expansion promue par le pangermanisme, « qui est si dangereux pour la paix dans le monde » d'après l'auteur, qui écrit à l'époque de la montée en puissance du parti nazi en Allemagne. Par ailleurs, cette analyse du nationalisme de MAURRAS pourrait sembler visionnaire en ce qu'elle annoncerait son attitude sous Vichy.

Charlotte TOUZALIN MURET juge son individualisme et son antilibéralisme bien trop poussés, en subordonnant tout et tous à la nation⁴⁴, si bien que sa logique décentralisatrice et les libertés en résultant seraient dans les faits irréconciliables. Pour l'auteur, une bonne manière de définir MAURRAS pourrait être de le décrire tel l'extrême opposé de Benjamin CONSTANT.

Le désir maurrassien de complète unité de la pensée au sein d'un groupe social n'est pas acceptable. Il l'est pourtant chez les primitifs, justement chez eux, et empêche tout esprit d'innovation. Pour MURET, le développement des sociétés est devenu si complexe qu'on ne saurait appliquer des règles aussi simplistes.

L'idéal maurrassien, comme l'ensemble des pensées royalistes, est donc statique, ce qui est dû à la croyance en des lois immuables qui peuvent être découvertes grâce à l'observation de l'histoire. La méthode expérimentale de MAURRAS n'est qu'une façade, et s'il acceptait cette idée d'expérience, il serait forcé de constater que les problèmes posés à la société évoluent, et que chaque génération a le droit de faire sa propre expérience, quitte à changer la structure sociale.

Tandis que le chapitre de la condamnation l'avait amenée à se montrer conciliante avec les idées maurrassiennes, son ton change radicalement lorsqu'il est question de politique, si bien que le lecteur attentif a l'impression que ce chapitre a été rajouté après l'écriture de la thèse.

Il finit surtout de préciser l'intentionnalité de TOUZALIN MURET. « Loin de porter un regard neutre sur la carrière de MAURRAS, les universitaires étrangers s'y intéressent avec tous les a priori de leur propre situation [. . .]. Il est certain que, pour des universitaires catholiques américains, l'étude de MAURRAS permet une analyse plus distante et dépassionnée de leurs propres problèmes sur les questions des rapports entre spirituel et temporel, modernité et tradition, et, de façon plus générale, sur leur position de minorité dans des nations [. . .] »⁴⁵. Dans cet esprit, TOUZALIN MURET dépeint les questions religieuses en songeant aux conséquences de la condamnation de l'A.F. pour la minorité catholique aux États-Unis. Cependant, elle ne semble pas maurrassienne pour autant, et un retour au politique lui permet de lever toute équivoque.

Mais, à l'instar de son mari, elle aurait pu appartenir à une quelconque minorité sullyste. On peut alors songer que ses directeurs ont accepté qu'elle

⁴⁴ L'idée ainsi formulée semble en accord avec les dénonciations balbutiantes de la notion de totalitarisme, qui se forge alors au travers de personnalités telles que Luigi STURZO. Elle paraît aussi se rapprocher du concept de « religion laïque » largement employé par Ian KERSHAW dans sa définition du régime national-socialiste.

⁴⁵ Bruno GOYET, *Charles Maurras*, p. 47.

défende « l'Église de l'ordre », qui était en corrélation avec les vues de HAYES, en l'invitant en revanche à modérer son propos sur les questions purement politiques.

Cette volonté de s'écarter de MAURRAS se confirme au sein de la conclusion de l'étude⁴⁶. Elle conclut sur l'évolution des théories royalistes depuis 1815, avec une conception constitutionnelle qui s'efface graduellement face à la République, au profit d'un royalisme plus autoritaire (du mysticisme des théocrates au nationalisme pragmatique de MAURRAS). Résumant le fil conducteur de son exposé, elle n'en renforce que davantage l'aspect très scolaire (à noter qu'elle cite pour la première fois le terme de « concordat », qui aurait pu avoir une bonne place en introduction).

Et elle finit... sur ses opinions politiques : il lui apparaît notamment que les doctrines royalistes ont de nombreux points de supériorités (par rapport à la démocratie). Selon elle, son époque a vu le libéralisme et la démocratie aboutir à la domination d'une classe sur une autre, laissant le seul pouvoir à la bourgeoisie. Dans tous les pays où la monarchie a été détruite, la dictature d'une assemblée ou d'un seul a remplacé l'ancien pouvoir. Elle insiste lourdement sur le dernier cas en expliquant que l'absence de tradition autorise l'arbitraire du dictateur, et que sa mort entraîne la guerre civile.

Charlotte TOUZALIN MURET nous livre ainsi un travail digne d'intérêt, à la fois unique et pionnier, mais qui pose de nombreux problèmes méthodologiques. Il convient pour l'observer au mieux de distinguer, comme nous l'avons fait, deux parties. La première, d'histoire contemporaine, conventionnelle ; la seconde qui ressemble à de l'histoire immédiate mais qui sombre finalement assez souvent dans le pseudo-journalisme et la littérature à thèse. Les implicites ne sont pourtant pas absents dans les premiers chapitres dix-neuviémistes et l'on comprend aisément que l'auteur éprouve beaucoup d'affection pour le modèle politique des doctrinaires, et pour les intérêts catholiques. Le traitement de la question religieuse par l'élève de HAYES témoigne d'une vision binaire du monde, divisé entre catholiques et protestants. Les « anti » d'une confession sont euphémisés : pas d'antisémitisme chez BONALD ou MAURRAS, et bien d'autres encore ; pas d'antiprotestantisme chez le chef de l'A.F. D'autres points sont absents comme celui de la théorie du langage qui est pourtant l'un des nœuds de la pensée bonaldienne. Les bornes chronologiques de l'ensemble sont assez floues.

Ce sont donc des pensées en partie aseptisées que nous dépeint Charlotte TOUZALIN MURET. Elle nous épargne peu, en revanche, quand elle en vient

⁴⁶ Ou alors, c'est un point de vue royaliste minimum qu'elle put exprimer, si nous sommes dans le second cas de figure.

à ses considérations personnelles. Présentés autrement, en introduction, ses aveux politiques auraient pu faire office d'une sorte d'*ego histoire*, ou auraient témoigné d'une subjectivité assumée, qui, en histoire, a autant de valeur qu'une quête d'objectivité bien réglée. De nombreux passages laissent également penser qu'elle a subi l'influence de MAURRAS et qu'elle aurait rapporté certains de ses propos ou écrits (dans le cadre de rapports épistolaires) au style indirect. On finira sur des vues, rarement étayées, concernant « le caractère français », ou « le Français », qui résultent davantage de clichés propres au mondain américain moyen que d'une analyse sociologique, si bien qu'on peut facilement les classer dans le registre du racisme ordinaire.

Le problème posé par cette étude semble se résumer à l'impossibilité d'en caractériser la nature. Officiellement, c'est une thèse d'histoire de l'Université de Columbia. Après analyse, c'est un mélange de tableau de philosophie politique comparée, avec toutes les restrictions qu'imposent l'outil tabulaire, étayé par quelques éléments historiques, et d'essai journalistique et politique. Cette thèse paraît également cacher des enjeux complexes quand on la rapporte au parcours du mari de l'auteur, Maurice MURET.